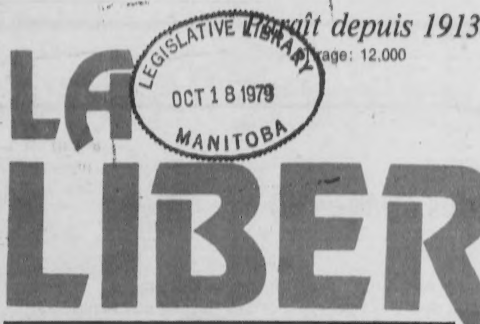


Paraît depuis 1913
Tirage: 12,000

Vol. 67 NO 26 SAINT-BONIFACE JEUDI 18 OCTOBRE 1979

Au sommaire

L'Acadie aux Acadiens

LA LIBERTÉ a demandé à un journaliste, Marc CHOUINARD de l'hebdomadaire "La Boueille" au Nouveau-Brunswick de rédiger un texte à l'intention des lecteurs de l'Ouest au sujet de l'importante convention d'orientation nationale des Acadiens tenue au début de ce mois.

Les libéraux des années 80

En fin de semaine s'est déroulée à Winnipeg la rencontre des 150 militants du Parti Libéral du Canada venus pour discuter de l'avenir du parti défait le 22 mai. André-Yves ROMPRÉ a suivi avec attention le déroulement de ces assises et il en rapporte les faits saillants. Et en éditorial, il en fait l'analyse.

Saint-Lazare, revisité

Dans sa deuxième série de reportages réalisés à Saint-Lazare, André-Yves ROMPRÉ vous fait visiter la "Main" de l'endroit, avant de vous présenter une pionnière de 85 ans, Mme Rosine Chartier.

Droits linguistiques

Le dilemme que la Cour suprême devra trancher

Le long périple de "l'affaire Forest" s'est terminé le 10 octobre devant sept juges de la Cour suprême du Canada. Une affaire qui, au fil des ans et des présentations devant les tribunaux, a pris une importance capitale. Car il ne faut surtout pas s'y tromper. La question que les juges devront trancher va presque certainement relancer l'épineux débat de la réforme constitutionnelle: selon l'Acte de l'Amérique du nord britannique, une province peut-elle légiférer sur une question comme la langue officielle?

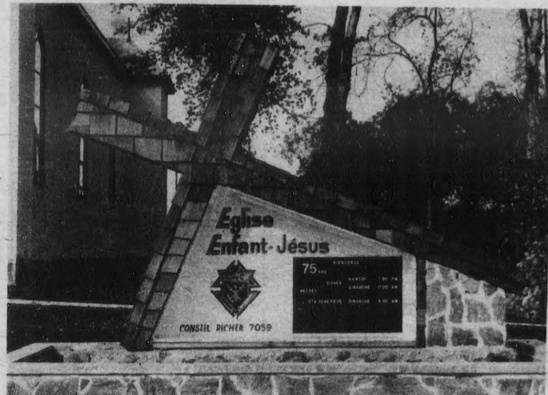
par Bernard BOCQUEL

En fait, on est bien loin de la fameuse contravention unilingue anglaise que M. Georges Forest avait décidé de ne pas payer pour remettre en cause la politique de bilinguisme de la ville de Winnipeg. On est entré dans le coeur de l'actuel débat lorsqu'un juge de la Cour criminelle provinciale avait décidé, en août 1976, que le français n'avait pas droit de cité devant les tribunaux pour une bonne raison; la loi de 1890 avait fait de l'anglais la seule langue officielle de la province.

Or le "*Manitoba Act*" de 1870, tout particulièrement dans son article 23, garantissait explicitement les droits des francophones de la province. Un article qui reprend la teneur de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du nord britannique qui garantit les droits de la minorité anglophone du Québec. Et c'est en établissant un parallèle formel entre ces deux articles que le juge en chef Freedman de la Cour d'appel du Manitoba a déclaré la loi de 1890 anticonstitutionnelle, parce qu'elle réduisait à néant les garanties accordées aux Franco-Manitobains dans l'article 23.

Autrement dit, le juge Freedman a considéré que la formulation presque identique entre les articles 133 de l'AANB et du *Manitoba Act* n'était pas le fruit du hasard. Que dans les deux cas, il s'agissait de garantir les droits des minorités linguistiques. Si bien

(Suite à la page 5)



Richer fête ses 75 ans d'histoire

Le 26 octobre, la paroisse de l'Enfant-Jésus de Richer entamera une série de célébrations à l'occasion de son 75e anniversaire de fondation. Un cahier spécial soulignant l'événement est inséré dans nos pages centrales.

Le "Coup de pouce": c'est parti!

Fidèle à une tradition qui dure depuis maintenant trois ans, le journal hebdomadaire franco-manitobain LA LIBERTÉ annonce, à compter d'aujourd'hui, le lancement de sa campagne annuelle du "Coup de pouce".

Le "Coup de pouce" à LA LIBERTÉ, c'est l'entreprise d'une vaste campagne d'abonnements de soutien que le journal organise pour l'aider à financer ses opérations grâce à l'aide directe de ses lecteurs et amis.

La campagne du "Coup de pouce" 1979-80 débute aujourd'hui et se terminera le 31 janvier 1980. D'ici là, les souscripteurs seront appellés à soutenir financièrement le seul journal hebdomadaire de langue française au Manitoba.

Des coupons-réponses seront publiés hebdomadairement dans les pages du journal afin que les souscripteurs au "Coup de pouce" puissent y rédiger leurs noms et adresses avec l'envoi de leurs dons.

Comme à l'accoutumée, LA LIBERTÉ publiera les noms des individus, ainsi que des organismes, des compagnies, des communautés religieuses et laïques qui lui feront parvenir des dons.

Voir le message du président de Presse-Ouest Limitée, ainsi que l'état financier de la société éditrice en page 3.

Éditorial

Le Parti Libéral des années 80

Une certaine élite de militants du Parti Libéral du Canada, qui a mis moins de temps à se remettre de la défaite du 22 mai dernier que le reste de la hiérarchie du parti, a mis en oeuvre à Winnipeg en fin de semaine dernière, un long processus. Selon leur volonté progressiste, ce processus mènera à la restructuration de leur parti.

•

Sous l'habile direction du professeur Blair Williams, de l'université Concordia de Montréal, cette conférence de Winnipeg s'est organisée au cours des dernières semaines dans le plus grand des mystères. Et comme les mystères de coulisses sont en politique ce que les souris sont à un morceau de fromage, bien des rumeurs sont sorties entourant cette affaire.

Tout de suite, quand la nouvelle de la tenue de cette conférence a été connue, tout le monde, et la presse en particulier, s'est empressé d'interpréter ce fait comme devant mener à remettre en question le leadership de M. Pierre Elliott Trudeau.

Or, pendant ces trois jours de conférence de Winnipeg, rien de tel n'est apparu. Au contraire. Il s'en est trouvé un parmi les participants, et pas le moindre, M. Jean-Luc Pépin, pour affirmer publiquement que si le pays avait accompli d'énormes progrès depuis les dix dernières années, c'est à M. Trudeau qu'on le doit tous, en particulier dans le camp libéral.

Une autre raison qui a justifié cette rumeur de remise en question du leadership fut la participation à l'organisation de cette conférence de nombreux jeunes ambitieux du parti: Francis Fox, Dennis Dawson et Art Phillips pour n'en citer que trois.

•

Mais ce qu'il faut savoir à ce moment-ci, et cela paraît important, c'est qu'il est précisé dans la constitution même du Parti Libéral du Canada qu'aucun congrès au leadership de parti ne peut être tenu après une élection générale, sans qu'on ait d'abord prévu la tenue d'un congrès national du parti.

Or, ce congrès national, il n'aura pas lieu avant la tenue du référendum québécois sur la souveraineté-association, si l'on en croit certains militants et observateurs venus à Winnipeg en fin de semaine.

Qui plus est, c'est à ce congrès national du parti, toujours selon la constitution, que les délégués officiels sont appellés à voter - par vote secret - sur la question de tenir après, ou dans le même cadre, une course à la chefferie.

Ceux qui se sont abstenus de participer à cette rencontre, de peur que le leadership de M. Trudeau y soit discuté sous les projecteurs de la télévision nationale, en sont donc quittes pour une simple peur. Les trois jours de la conférence de Winnipeg ont consisté en un exercice beaucoup plus élémentaire que cela.

•

Et au fond, qui pouvait douter qu'il en fut autrement, avec la présence du plus modéré d'entre tous les libéraux de ce pays, M. Jean-Luc Pépin, ce vieil ami de Trudeau?

André-Yves ROMPRÉ

Lettres à LA LIBERTÉ

Nouvelles de "Chez Nous"

La saison estival étant terminée, l'automne s'en vient à grands pas, certain que sa place est là qui l'attend au tournant.

Chez Nous, la routine régulière reprend avec entrain; les comités sont actifs à préparer la nouvelle saison. Dans les ateliers ce sont des travaux de toutes sortes; dans la grande salle les sports, divertissements, amusements pour à peu près tous les goûts, des jeux de compétition surtout.

Cependant il y a une ombre; il y a quelques semaines une rumeur circulait voulant que notre dévoué concierge nous quittait, cette nouvelle fut acceptée avec scepticisme pour se changer en une triste certitude. Après 6 ans, Thomas était devenu une partie essentielle de la maison. Consciencieux de son devoir, il était presque toujours disponible et dévoué à nos besoins.

C'est pourquoi il fut décidé de lui dire notre reconnaissance à haute voix, en préparant une réunion à laquelle tous les résidants ont voulu assister ainsi qu'un bon nombre d'amis des alentours. La soirée a débuté par de la danse en attendant M. Mme Desaultel qui furent accueillis par une explosion d'applaudissements. Mme Bisson, présidente, s'est faite l'interprète de nos sentiments d'affection et de reconnaissance en ajoutant un souvenir tangible de la part de tous les résidants. "Partir c'est mourir un peu" nous dit un penseur. C'est peut-être ce vestige de tristesse qui plane encore dans la maison en pensant à leur départ, car Mme Desaultel, toujours discrète, était toujours prête à rendre service en l'absence de son mari. Ils nous manqueront.

La soirée s'est terminée par une succulente collation. Je ne pourrais nommer tous ceux qui ont fait de cette soirée un grand succès, j'en oublierais trop; je ne puis que dire merci à tous. Thomas, que votre retraite soit des plus agréables en jouissant d'un repos bien mérité. Bonne chance à vous deux et lorsque vous pourrez revenir vous serez toujours bienvenus.

Emma Ayotte

"Appuyer" et... participez!

Lettre à LA LIBERTÉ

Le rédacteur
LA LIBERTÉ
Winnipeg, Manitoba

Monsieur,

Je veux bien appuyer sur le bouton de la sonnette, appuyer les coudes sur la table, appuyer l'échelle au mur, et prêter mon appui à votre campagne pour le bon usage de la langue. Mais, pour ce qui est de la loterie, puisque c'est un concours, il faut dire "Participez à..."

B. Henderson
Fort McMurray, Alberta

le 26 septembre 1979

N.D.L.R.: Notre lectrice fait ici allusion à une photo et à une vignette qui sont parues dans la livraison du 13 septembre de LA LIBERTÉ, page 5.

Contre la projection de certains films

La présente est pour demander enquête sur la projection de certains films qui sont, à mon avis, d'ordre très impropre et très indécent - presque un genre d'exhibitions pornographiques. Par hasard, j'ai eu la malchance de m'introduire dans un certain théâtre où l'on présentait ce genre de film qui, à mon avis, est très impudent et immoral.

Pour un pays aussi civilisé que le Canada, et en tant que citoyen canadien on ne peut faire autrement que d'être révolté par ce genre de choses. Vous comprendrez, j'espère, mon indignation car nous sommes sensés être des hommes et fiers d'être Canadiens.

N'y-a-t-il pas une déviation extrême face à l'éducation que l'on espère faire acquérir à nos enfants?

Pour conclure, j'invite la population de Saint-Boniface à réagir à de tels comportements sociaux.

Merci de votre bonne compréhension.

Michel RIVERIN
Saint-Boniface

le 30 septembre 1979

Lettres à LA LIBERTÉ

LA LIBERTÉ se fait un devoir de publier toutes les lettres des lecteurs qui lui sont adressées. Les "lettres à LA LIBERTÉ" doivent être dûment signées par leur(s) auteur(s). La rédaction se réserve le droit de corriger les fautes d'orthographe et de syntaxe.

Les points de vue des lecteurs devront être accompagnés d'un numéro de téléphone et d'une adresse afin que nous puissions, au besoin, communiquer avec nos correspondants. Toutefois les adresses et numéros de téléphone ne seront pas publiés.

Veuillez adresser à: Lettres à LA LIBERTÉ, Case postale 96, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4.

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le jeudi par Presse-Ouest Limitée, au service des 12,000 foyers du Manitoba français. Président du conseil d'administration: Michel Lagacé.

Membre de MWNA et des Hebdos régionaux et de l'association de la presse francophone hors Québec.

Rédacteur en chef: André-Yves Rompré

Journaliste: Bernard Bocquel

Collaborateur: Raymond Hébert

Publicitaire: Claude Gagné

Composition typographique: Lorraine Sabo

Correction d'épreuves: Augusta Davidson

Montage: Normand Vermette

Secrétariat: Odette Guyot, Huguette Suchy

Toute correspondance doit être adressée à LA LIBERTÉ. Case postale 96, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4. Au téléphone: 247-4823.

L'abonnement annuel coûte: $15.00

LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Web Graphics West Limited, 1101, rue Keewatin, Winnipeg, Manitoba, R3G 2W2.

Enregistrée comme courrier de deuxième classe: no 0477.

Message du Président de Presse-Ouest Limitée

Toute collectivité vivante a besoin de s'exprimer et de se manifester; elle se doit de communiquer ses réalisations et ses aspirations.

*Le Conseil d'administration de Presse-Ouest Limitée, la société éditrice de **LA LIBERTÉ**, est convaincu que le journal est appelé à jouer un rôle unique pour répondre à ces besoins.*

Dans la mesure où ses moyens le lui permettent, le journal s'efforce d'assurer une communication efficace et continue entre ses lecteurs. Ainsi, il offre une variété de services selon les intérêts de chacun.

*Pour ceux qui s'intéressent aux actualités chez les Franco-Manitobains, **LA LIBERTÉ** présente des reportages de plus en plus nombreux provenant de nos communautés. Qu'il s'agisse de manifestations, de fêtes, ou de la vie de tous les jours, les lecteurs de La Broquerie, de Lorette, de Saint-Léon, de Letellier, de Saint-Pierre-Jolys, de Richer, de Saint-Lazare, de Sainte-Anne, de Saint-Norbert, de Saint-Boniface et d'ailleurs ont pu se lire et se voir dans **LA LIBERTÉ** durant la dernière année d'opération.*

Pour ceux qui s'intéressent à l'actualité manitobaine et canadienne, la chronique de M. Raymond Hébert présente des informations pertinentes et interprète une situation ou un événement.

*Pour ceux qui ont un objet ou un service à vendre, à louer, à échanger, à acheter ou à donner, **LA LIBERTÉ** offre depuis le début d'octobre la possibilité de faire paraître une "petite annonce" deux fois sans frais.*

Pour les jeunes, la page de Bicolo offre des informations, des jeux, des recettes et des concours.

*Pour ceux qui veulent faire connaître un anniversaire important ou un décès, **LA LIBERTÉ** offre l'occasion de partager ses joies et ses malheurs.*

*Et enfin, pour tout lecteur qui veut partager ou contester une opinion, ou encore commenter l'actualité ou exprimer des voeux, **LA LIBERTÉ** se fait un devoir de publier toutes les lettres qui lui sont adressées.*



M. Michel Lagacé, président de Presse-Ouest Limitée.

COUPON-RÉPONSE

"Coup de pouce"

Je vous adresse $........... à titre d'abonnement de soutien au seul journal hebdomadaire de langue française au Manitoba "LA LIBERTÉ"

NOM: ....

ADRESSE: ....

....

Adressez au "Coup de pouce", LA LIBERTÉ, C.P. 96, Saint-Boniface, Manitoba.

L'état financier de Presse-Ouest: le "Coup de pouce" est essentiel

L'état financier de Presse-Ouest Limitée pour l'année financière du 1er avril 1978 au 31 mars 1979 indique comment le journal est parvenu à défrayer ses coûts l'an dernier. Il en ressort clairement que le "Coup de pouce" s'est avéré essentiel au fonctionnement du journal.

*Pour l'année 1979-1980, le "Coup de pouce" à **LA LIBERTÉ** est encore plus important. Les restrictions budgétaires chez les annonceurs et les coûts accrus de tous les éléments qui contribuent à la production du journal rendront l'année financière 1979-1980 encore plus difficile que l'an dernier. De plus, le Secrétariat d'État ne fera aucune contribution financière au journal cette année, contrairement à l'an dernier lorsqu'il achetait $13,300 de publicité. Enfin, le gouvernement français qui a beaucoup contribué au journal dans le passé, ne mettra pas de journaliste coopérant français à la disposition de Presse-Ouest Limitée cette année.*

Le Conseil d'administration, de Presse-Ouest Limitée fait donc appel à tous ses amis, ses lecteurs et ses annonceurs pour permettre au journal de continuer à se développer et à s'améliorer. Il est convaincu que le journal offre un service de qualité toujours grandissante aux communautés franco-manitobaines. Il invite donc tous ceux qui s'intéressent à l'avenir du journal à appuyer cet unique moyen de communication dont ils disposent.

Bien à vous,

Le président de Presse-Ouest Limitée

M. Michel Lagacé

Presse Ouest Limitée

Saint-Boniface, Manitoba

État de revenus et dépenses

Année terminée le 31 mars 1979

- avec les chiffres de 1977-1978 et 1976-1977 pour comparaison -

	1978-1979	1977-1978	1976-1977
Revenus			
Annonces	$185,440.13	$157,897.70	$119,231.89
Travail commercial	935.25	933.30	7,513.82
Abonnements	5,655.91	5,568.00	2,334.55
	192,031.29	164,399.00	129,080.26
Dépenses			
Associations et cotisations	595.00	520.00	535.00
Abonnements	227.25	331.25	260.00
Aide éditoriale	6,055.72	954.01	1,153.59
Annonces et publicité	804.97	764.56	688.31
Assurances	112.00	99.00	107.73
Bénéfices marginaux	3,530.23	1,595.32	1,797.93
Commissions - vendeurs	10,517.18	10,205.14	16,069.23
Créances douteuses et collections	3,484.07	503.02	-
Entretien et matériel	5,403.54	4,294.37	2,720.24
Divers	1,163.13	681.50	2,224.35
Imprimerie	55,053.49	40,743.66	38,950.29
Intérêts et frais	811.93	1,603.56	3,566.26
Livraison - camion	2,107.50	1,463.20	1,052.50
- poste	17,901.53	14,400.00	13,623.13
Loyer	8,765.00	7,020.00	4,980.00
Papeterie et bureau	2,276.42	1,371.32	2,135.10
Salaires	78,740.84	65,760.22	58,075.42
Service de photos	1,502.24	65.00	351.26
Téléphone	1,686.05	1,028.77	1,681.49
Timbres	776.72	674.04	480.00
Voyages et conventions	3,114.11	430.75	673.72
Vérification et frais d'avocat	442.00	318.50	320.75
	205,070.92	154,827.19	151,446.30
Dépréciation	2,700.00	2,620.00	2,998.23
	207,770.92	157,447.19	154,444.53
Résultat d'opération (déficit)	(15,739.63)	6,951.81	(25,364.27)
Autres revenus			
Octroi - Fondation Radio Saint-Boniface Inc.	6,000.00	6,000.00	6,000.00
Coup de pouce	10,076.36	7,715.00	11,645.90
Résultat pour l'exercice	$ 336.73	$ 20,666.81	$ (7,718.37)

Les gagnants du 2e tirage de la Loterie 1500

Les gagnants du deuxième tirage de la Loterie 1500 organisée par la Fédération de l'âge d'or du Manitoba, qui s'est tenu au club Eclipse 79 le 11 octobre, sont M. et Mme Steve Langill de Sainte-Anne. Le numéro du billet gagnant étant le 182.

La chronique de Raymond HÉBERT

Saint-Norbert et "les Sherwood"



Quand on veut continuer de vivre en français, avec le moins de problèmes possibles, au Manitoba, il faut savoir choisir son lieu de résidence.

Les Franco-Manitobains furent surpris, la plupart d'entre eux agréablement, je l'espère, d'apprendre la nouvelle que les sections anglaise et française de la paroisse de Saint-Norbert seraient dorénavant séparées: les paroissiens anglophones se rendront à une nouvelle église à Fort Garry, alors que les francophones continueront d'être abrités dans l'église historique de Saint-Norbert.

Comme il est habituel dans des changements impliquant la question linguistique, la nouvelle est sortie de façon dramatique, à la "une" du Winnipeg Free Press. Le reporter de ce quotidien, à bout de souffle d'avoir déterré cette nouvelle de la décennie sinon du siècle, cita quelques anglophones mécontents et laissa entendre qu'il régnait une situation de crise à l'intérieur de la paroisse à cause de ce changement.

Le lendemain, Radio-Canada mettait les choses au clair. Il existe certes quelques mécontents (comme il en existe partout!) mais, comme l'a dit le pasteur de la nouvelle paroisse, la majorité des anglophones sont heureux du changement. Il y aura sans doute quelques francophones, ceux qui maintenant parlent à peine le français, qui auront un choix difficile à faire; c'est un problème que nous vivons tous, quotidiennement: celui de notre identité à l'intérieur de la société manitobaine.

Heureusement que les autorités de la paroisse et du diocèse ont vu clair dans cette affaire et ont opté pour la meilleure solution, autant du point de vue linguistique que religieux.

Le cas Sherwood

Avec le cas des enfants de Maurice et d'Anne-Marie Sherwood, nous sommes face à l'un de ces dilemmes qui surgissent périodiquement dans notre milieu.

Du point de vue du principe en cause, à savoir celui de l'accès universel pour tout francophone à une école réellement française à tout point de vue, les Sherwood ont entièrement raison. Par contre, les implications pratiques de l'application intégrale de ce principe dans la division Seine à ce moment-ci pourrait menacer les programmes français "imparfaits" qui existent dans plusieurs des localités de cette division.

On aurait pu se passer des invectives à l'endroit du journaliste de **LA LIBERTÉ** qui se retrouvent dans réaction du Dr Archambault au reportage de **LA LIBERTÉ** sur cette affaire, et surtout au journaliste: celui-ci n'a fait que parler publiquement d'un cas qui, quoique embarrassant, devait être connu. Cependant, un élément important ressort de sa lettre, élément qui va loin au-delà du problème immédiat des Sherwood.

Le Dr Archambault affirme: "Dieu sait que dans un milieu minoritaire comme le nôtre, il faut choisir judicieusement son lieu de résidence pour avoir accès à l'école française".

C'est la question fondamentale du regroupement qui est posée dans cette affirmation, le regroupement des francophones dans certaines localités ou certains quartiers. C'est justement cette absence de regroupement qui constitue le plus grand problème des minorités francophones à l'ouest du Manitoba.

Ici, nous sommes fortunés d'avoir une base urbaine solide, à Saint-Boniface, ainsi que quelques localités rurales qui retiennent, encore aujourd'hui, leur identité francophone. Dans ce dernier groupe, il en existe malheureusement beaucoup moins qu'il y a même 10 ans.

Il faut donc que nous venions à comprendre et à accepter qu'il y a des degrés dans le caractère français de la vie d'une localité, que Windsor Park, par exemple, avec une population française de seulement 15%, ne sera jamais "français" (à part l'église et l'école). En milieu rural, et surtout dans les localités près de Winnipeg, le français est nettement en retrait; c'est le cas de localités telles que Lorette, Saint-Adolphe, Ile-des-Chênes, La Salle même (peut-être surtout) Saint-Norbert.

Étudier à fond la démographie

Face à cette situation, quelles sont les options? De deux choses, l'une: soit qu'un nouveau leadership se développe dans ces localités, un leadership qui n'accepte plus aveuglément le "développement" (dans la forme de nouvelles subdivisions) mais qui tienne compte dorénavant des résultats de ce genre de développement sur la communauté francophone locale; ou que la communauté franco-manitobaine dans son ensemble, dirigée par un organisme quelconque, étudie à fond les tendances démographiques qui sont en train de changer en profondeur la vie même des Franco-Manitobains et en déduise un plan d'action qui encouragerait le regroupement dans certaines localités spécifiques.

Le problème est de taille; malheureusement, le balayer sous le tapis ne fera que l'aggraver.

Lettres à LA LIBERTÉ

Réponse à M. Raymond Hébert sur la question des assurances

À l'attention de l'éditeur de **LA LIBERTÉ**:

À notre avis, l'article sur l'assurance-vie "Une phobie" qui est paru dans l'édition du 30 août crée une impression totalement fausse. L'auteur choisit à mauvais escient de conseiller une assurance temporaire pour tous les besoins d'assurance-vie. C'est là, bien mal servir les intérêts des lecteurs.

L'assurance temporaire a été créée pour protéger la famille ou les personnes à charge pendant un temps déterminé, comme la durée d'une hypothèque, la période de dépendance des enfants, etc. Toutefois, plusieurs besoins d'assurance-vie peuvent exister tout le long d'une vie. Ceux-ci continuent en fait d'augmenter même après que les enfants ont grandi et que l'hypothèque est payée; ceci étant particulièrement vrai à une époque marquée par la hausse du niveau de vie et du taux d'inflation.

Des études ont démontré que seulement un pour cent des assurances temporaires font l'objet d'une réclamation. C'est ce qui explique le coût peu élevé des primes. La plupart des assurances temporaires sont annulées parce que les primes en deviennent inabordables ou parce qu'elles ont été converties en un régime d'assurance permanente. Par exemple, la prime pour une assurance temporaire de $100,000 pour un an sera de $3,143 à 65 ans et de $4,920 à 70 ans. Rien d'étonnant à ce que l'assuré l'annule ou la transforme lorsqu'il est encore jeune!

D'après les avocats et les fiduciaires, le "manque de fonds" constitue le plus gros problème dans la régie des biens d'une succession. On a besoin de plus d'assurance-vie pour assurer un capital au moment du décès.

Un sérieux problème qui se pose au moment de la retraite pour les soutiens de famille n'ayant pas d'assurance permanente, provient du fait qu'ils devront à ce moment-là choisir l'option d'une rente réversible en vertu de leur caisse de retraite pour protéger ainsi leur conjoint s'ils mourraient avant lui. Leur pension se verra alors coupée d'un tiers jusqu'à une demie selon leurs âges respectifs. Ainsi, pour répondre à un besoin vital en ces temps difficiles, une police d'assurance-vie libérée est la meilleure solution.

L'assurance temporaire a un rôle important à jouer dans les programmes d'assurance-vie de la plupart des gens, tout particulièrement au cours de leurs plus jeunes années. Toutefois, c'est l'assurance à vie entière qui devient en fin de compte la pierre angulaire de la plupart des programmes d'assurance-vie.

R.L. Kayler, Q.C., CLU
Vice-président exécutif
et conseiller général
L'Association des assureurs-vie du Canada
Don Mills, Ontario
le 9 octobre 1979

La ligue de Saint-Gérard remercie

M. le rédacteur,

C'est avec beaucoup de gratitude que les membres du Comité de la Ligue de Saint-Gérard veulent remercier tous ceux qui ont fait de notre "marchethon" de La Broquerie du 29 septembre un réel succès.

Il y avait beaucoup d'enthousiasme lorsque les quelques 60 marcheurs sont partis de l'école secondaire à 9h30 et cet élan a duré puisque tous, à l'exception d'une, ont fini le parcours C'est le jeune Owens qui arriva le 1er, suivi de très près par M. Rino Ouelette (directeur de l'école). Félicitations à tous deux (12 km en 55 minutes).

Merci aux dames qui avaient préparé le délicieux lunch. Merci aux bienfaiteurs qui ont fourni toutes ces bonnes choses. Merci aux Chevaliers de Colomb pour l'aide le long du parcours. Merci aux commanditaires ainsi qu'à **LA LIBERTÉ**, C.K.S.B. et C.B.W.F.T. pour les annonces gratuites. Merci aux marcheurs et à tous, spécialement M. Rino Ouelette pour nous avoir laissé l'école secondaire à la disposition de la "Ligue pour la vie".

Bien à vous,

le comité de la Ligue Saint-Gérard
Diane Désorcy
Céline Gagnon
Mad. Tétrault
Liliane Boily
Gertrude Dubé
La Broquerie
le 5 octobre 1979

Le dilemme de la Cour suprême

(Suite de la page une)

que les juges de la Cour suprême, s'il veulent donner raison à la province du Manitoba, devront partir du principe qu'il n'existe pas de lien entre les deux articles.

Une hypothèse que l'on peut facilement écarter puisque la Cour suprême a déjà voulu voir une similitude entre "l'affaire Forest" et le cas des anglophones qui contestent la validité de certains articles de la Loi 101 du Québec qui a établi le français seule langue officielle de la province. Et bien entendu, ces anglophones fondent leur argumentation sur la violation de l'article 133 de l'AANB qui assure les droits de la minorité linguistique du Québec.

Une loi ordinaire

En d'autres mots, donner raison au Manitoba et au Québec, c'est-à-dire permettre à ces deux provinces de choisir leur langue officielle, revient à remettre directement en cause l'article 133 de l'AANB. Les juges de la Cour suprême sont-ils prêts à franchir ce pas? Bien qu'ils soient les arbitres suprêmes de l'interprétation de la constitution, il est opportun de rappeler le statut juridique de la Cour suprême. En effet, son statut n'est pas inscrit dans la constitution. Il est défini simplement par une loi ordinaire du Parlement fédéral. Quant aux juges, ils sont nommés par l'administration fédérale.

Ce statut, plutôt bizarre pour l'un des piliers du régime, a été bien sûr régulièrement remis en question. Et il y a fort à parier qu'il le sera bientôt à nouveau. Dans cette perspective, les juges ne se sentiraient peut être pas totalement à l'aise de ne pas se contenter d'interpréter l'article 133 à la lettre.

Mais si les observateurs s'accordent généralement pour dire que la Cour suprême déclarera bientôt (selon certains) ou bien plus tard (selon une autre école de pensée) la loi de 1890 ainsi que la Loi 101 anticonstitutionnelles, il reste que les juges disposent d'une marge de manoeuvre. En effet, ils peuvent, dans le cas de la Loi 101, se limiter à déclarer seulement quelques articles anticonstitutionnels. Histoire d'éviter trop de réactions défavorables des Québécois qui, dans une très large proportion, se sont prononcés en faveur de la loi. Et les sept juges de la Cour suprême pourraient envisager cette solution d'autant plus facilement que la Loi 101 n'a pas mis en cause les droits du citoyen anglophone de souche québécoise.

Une levée de boucliers

Mais dans le cas de la loi de 1890, la seule possibilité pour les juges de manoeuvrer est la suivante: rendre un jugement déclaratoire. C'est-à-dire tout simplement déclarer que cette loi a effectivement porté atteinte (c'est un euphémisme) aux droits des Franco-Manitobains, sans rendre pour autant le jugement exécutoire. Et la belle aventure s'arrête là. Histoire d'éviter la levée de boucliers au Manitoba. Car allez donc expliquer aux anglophones de la province la nécessité pour le Manitoba de redevenir la province bilingue instaurée en 1870, pour mettre fin à l'insurrection menée par Louis Riel.

Ainsi dans cette perspective, le jugement de la Cour suprême ne manquera pas de mécontenter certaines provinces, qui trouveront bien le moyen d'expliquer que la constitution canadienne ne correspond plus à la réalité de notre temps. Bientôt les Canadiens risquent d'être à nouveau plongés dans le débat sur la réforme constitutionnelle.



Le long périple devant les tribunaux a conduit M. Georges Forest à Ottawa, en Cour suprême du Canada.

Georges Forest définit le "type canadien"

par Bernard BOCQUEL

M. Georges Forest, à la veille du jugement de la Cour suprême du Canada, se sent "impuissant devant la situation, comme un étudiant qui a terminé ses examens et qui est à la merci de ses professeurs". Mais faut-il le préciser, l'homme d'affaires de Saint-Boniface affirme que "nous sommes certains de gagner". Par ailleurs, il ne doute pas non plus que le jugement sera éxécutoire et non seulement déclaratoire.

Fort de ces convictions, M. Forest est certain que le jugement de la Cour suprême va permettre l'ouverture d'une ère nouvelle, qui va rendre possible ce qu'il appelle "le type canadien". Pour lui, "le type canadien" doit se former autour de la langue française en particulier, puis du français et de l'anglais en général, de manière à pouvoir assimiler les autres groupes à ce noyau".

Pourquoi le "type canadien" doit-il se construire d'abord autour du français? "Parce que la culture canadienne-française est un fait accompli, contrairement à la culture anglo-canadienne qui a des difficultés à être originale". Le raisonnement de M. Forest l'amène à voir le "type canadien" parler un parfait anglais et un parfait français. Quand? "Dans une, deux, trois, quatre générations, le temps de dépasser le stade des gens bornés qui ne veulent parler qu'une langue, soit le français ou l'anglais".

Formuler des opinions

Par ailleurs, M. Forest "regrette que les responsables de la communauté canadienne-française du Manitoba n'ait pas encore formulé d'opinions sur lesquelles la population en général pourrait soit s'éduquer, soit y adhérer, ou encore proposer autre chose". L'homme d'affaires de Saint-Boniface reproche donc en clair, comme il l'avait déjà fait à plusieurs reprises, que le débat n'est pas encore engagé dans la communauté, alors que le jugement de la Cour suprême, de l'avis général, est attendu très prochainement.

La Loi 101 et la loi de 1890

Des distinctions à faire...

Il est certain qu'au niveau constitutionnel, il existe une similitude entre "l'affaire Forest" et le cas de ces anglophones qui contestent la validité d'une partie de la Loi 101, qui a fait du français la seule langue officielle du Québec. Mais la similitude s'arrête bel et bien là.

par Bernard BOCQUEL

Ainsi la loi de 1890 a attaqué de plein fouet les Franco-Manitobains en remettant en cause les droits de la personne. Et quiconque veut bien se pencher sur l'histoire tragique des Franco-Manitobains n'aura aucun mal à démontrer les conséquences proprement scandaleuses du coup de force de 1890 qui a transformé les francophones de la province en citoyens de deuxième catégorie.

Or la Loi 101 passée par le gouvernement du Québec n'enlève, au niveau individuel, rien aux anglophones de souche québécoise. Faut-il rappeler qu'ils disposent toujours du contrôle total de leurs moyens d'éducation? Est-il besoin de ressortir les chiffres présentés par la Fédération des francophones hors Québec dans un document intitulé "Deux poids - deux mesures" qui mettait en lumière la situation privilégiée de la minorité anglophone du Québec par rapport aux minorités francophones hors Québec?

Des chiffres qui démontraient clairement que la minorité anglophone non seulement n'a pas de problèmes d'assimilation, mais qu'au contraire, elle assimilait des francophones et trois fois plus de néo-québécois que la majorité francophone. Ces données devraient faire réfléchir une nouvelle fois tous ceux qui hurlent à l'oppression de la minorité anglophone. Il sera temps de se lancer à leur défense lorsque le gouvernement du Québec passera l'équivalent de la loi de 1890.

Laurier LaPierre au collège

C'est le 18 octobre à 20h, dans le cadre de la conférence d'automne des Éducateurs franco-manitobains, que M. Laurier LaPierre donnera salle Martial-Caron au collège de Saint-Boniface, une conférence intitulée "1984". Le conférencier se penchera sur les besoins éducatifs de l'enfant durant les années 1980 et sur les contraintes, réelles ou imaginaires, auxquelles fait face l'éducation. La conférence est ouverte à tous et les billets seront disponibles à la porte de la salle Martial-Caron.

Le conseil d'administration du Cercle Molière passe à 11 membres

Le Cercle Molière aura désormais un conseil d'administration composé de 11 membres au lieu de six, comme cela vient d'être décidé à l'occasion de la 53e assemblée annuelle de la troupe théâtrale.

par André-Yves ROMPRÉ

Pour le Cercle Molière, ce changement au niveau administratif a été opéré "pour faciliter l'accès à une plus grande diversité de personnes au sein de la direction", et du même coup - détail technique, mais important - "pour augmenter les possibilités d'avoir le quorum à ses réunions mensuelles".

Par ailleurs, en faisant le bilan de la dernière saison, le Cercle Molière a indiqué qu'on avait rempli les salles à une capacité de 73 pour cent, ce qui a permis à plus de 8000 personnes d'assister aux pièces "Sonnez les matines", "Amorphe d'Ottenbourg", et "OK d'abord" ainsi qu'aux autres représentations théâtrales (comme CM2) au cours de la saison 1978-79.

Dans son rapport, le directeur artistique de la plus vieille troupe de théâtre au Canada, M. Roland Mahé, s'est dit heureux des succès qu'a connus, l'an dernier, le "Festival théâtre jeunesse". Selon M. Mahé, ce festival a "repris son aspect compétitif" grâce à la participation, entre autres, d'une troupe de Saint-Paul, en Alberta. "On est porté, ici en théâtre, à Saint-Boniface, à se croire le nombril de l'Ouest. Mais ce qui se fait ailleurs dans l'Ouest, en dehors du Manitoba, nous ouvre parfois les yeux", a-t-il commenté.

Un déficit de $9,150.97

Par ailleurs, le conseil d'administration sortant a présenté les états financiers qu'il laisse derrière lui: un déficit de $9,150.97 a été enregistré. Ce déficit est attribué au fait que le Cercle Molière n'a pas tenu, en juin dernier comme c'était son habitude, sa "soirée de gala". Cette soirée n'a pas eu lieu, dit-on, parce que cela a coïncidé avec les démissions de deux membres du conseil d'administration d'alors, dont le président M. le juge Armand Dureault, et que les préparatifs n'ont pu être menés à bon port pour permettre la tenue du gala.

L'admission à ce gala dont le prix unitaire du billet était fixé à $25 rapportait un revenu intéressant. Ses revenus étaient doublés par une contribution financière du Conseil des Arts du Manitoba. Pour Me Réal Teffaine, un conseiller sortant "ce déficit n'est pas effrayant, car il pourra contribuer à augmenter les possibilités de subventions pour l'année qui vient".

La saison 1979-80 s'amorcera à la fin de novembre. Elle s'augure déjà très bien pour ce qui est de la vente des billets de saison. Près de 1000 billets ont déjà été vendus et il reste encore plus d'un mois pour s'approcher de l'objectif, fixé à 2000.

Enfin, un comité de nomination dirigé par Me Teffaine a proposé les noms suivants pour former le nouveau conseil d'administration: à la présidence, on retrouve M. André Martin, bien connu du milieu, à titre, entre autres, de chroniqueur à la radio d'État.

Les autres personnes qui auront à se partager les tâches seront Véronique Stanners, Lorette Cénérini, Pierre Léveillée, Eugène Lacroix, Marcelle Forest, Marc Monnin, Derek Bedson, Normand Boisvert, Rosaire Rivard, et Gérald Labossière.



Des Québécois en visite

Un imposant groupe de Québécois qui ont participé, la semaine dernière, au congrès de l'Association nationale des marchands d'automobiles du Canada à Winnipeg ont été reçus au Musée de Saint-Boniface par des représentants d'organismes franco-manitobains. Cette rencontre avait été organisée par M. Gérard Prenovault qui avait confié le groupe aux bons soins du "conteur" Henri Létourneau pour la visite du musée.

"L'emmerdeur" au ciné-club

Le film que présentera le ciné-club du collège de Saint-Boniface le 25 octobre prochain s'intitule "L'emmerdeur", avec Jacques Brel et Lino Ventura. La publicité promet "un immense éclat de rire". À voir à 12h30 ou à 20h à la salle Martial-Caron.



Une soirée à l'Union nationale

L'Union nationale française, vieille de 70 ans au Manitoba, a organisé, sur le thème de la chasse, un banquet le 13 octobre. Quelque 90 personnes y ont assisté. Sur la photo, on reconnaît, de gauche à droite: Claude Périsse (président de l'U.N.F.), Jacques Rave (trésorier de l'U.N.F.), Jocelyne Pageot (conseillère), Edouard Michalick (l'un des décorateurs de la toile en arrière-plan), Hubert Van Kriken (président des anciens combattants français), Roland Albérola (le deuxième décorateur), Georges Desloge (conseiller), René Piché (président de la S.F.M.) et Alain Pegis (vice-président de l'U.N.F.).

L'Union nationale française est une espèce de club social d'environ 200 membres qui organise régulièrement une variété d'activités, ouvertes à tous. La prochaine, le 8 décembre, sera une soirée disco. Les responsables veulent sans doute faire ainsi la preuve que l'U.N.F. ne s'adresse pas qu'aux "petits vieux".

Les meilleures de la semaine!

LA MEILLEURE DES "MEILleures de la semaine "est attribuée à un participant à la conférence du parti Libéral du Canada à Winnipeg. Il s'agit du fringuant député du comté de Louis-Hébert (Québec) aux Communes, M. Dennis Dawson, qui a fait sortir un chat du sac libéral au cours des débats de la fin de semaine dernière: à un moment, M. Dawson a dit trouver "frustrant" que la plupart des interventions pendant les deux premiers jours de la rencontre se soient faites presque exclusivement en anglais "et ce après dix années de Loi sur les langues officielles", a-t-il dit sur un ton féroce. Et trois phrases plus tard, M. Dawson continuait son exposé, en anglais, jusqu'à la fin...

•••



"QUE LE PREMIER QUI N'A JAmais péché lance la pierre à M. Dennis Dawson"...

•••

IL FAUT QUE LES DÉFENseurs des écoles mixtes du Manitoba français le sache. Même le quotidien anglophone de Toronto (un pléonasme) **The Globe and Mail**, dans un récent éditorial, a donné des extraits pertinents d'une étude effectuée en 1978 par le ministère de l'Éducation de l'Ontario, et qui met en cause l'école mixte. Citons vaillamment: "mixed schools are for francophone students an almost total denial of basic educational needs on a massive scale affecting almost all the schools in the sample". Qui sait, peut-être certains attendent-ils que le **Free Press** ou **The Tribune** publient aussi une étude du genre avant de condamner l'école mixte?

•••

UN JOURNALISTE DE LA LIberté s'est fait demander, récemment à l'occasion du souper paroissial de Lorette "s'il était du Carillon"... Bien entendu, il n'était pas question de lui sonner les cloches. Mais quand même, il va falloir se poser légitimement une question: existe-t-il donc tellement de journalistes francophones qui travaillent pour le Carillon de Steinbach?

•••

ON NE VOUS AVAIT PAS PRÉvenus, mais il vous faut aussi des ciseaux pour lire la chronique de Raymond Hébert, au cas où vous voudriez afficher sa photo dans votre cahier souvenir.

•••

Le souper-rencontre des Bernardin

Plus de 200 enfants et petits-enfants accompagnés de leurs conjoints ont assisté, le 24 août dernier, à un souper-rencontre organisé au Centre Notre-Dame pour la famille de Adonaï Bernardin (originaire d'Elie) et de Angèle Bernardin (née Dupuis, décédée le 1er septembre 1978), ainsi que pour la famille de Séraphine Bernardin, née Trottier.

La parenté est venue d'aussi loin qu'Edmonton, pour honorer les parents, que le maître de cérémonie, M. Louis Bernardin, un des douze enfants, a remercié "avec chaleur" pour "cette belle rencontre mémorable et appréciée de tous", comme l'a expliqué Mme Lorette Allard de Saint-François-Xavier.



Séraphine et Adonaï Bernardin

À la "conférence de Winnipeg"

150 Libéraux fédéraux "choisis" ont discuté de l'avenir du parti

Convaincus de pouvoir redonner au Parti Libéral du Canada une nouvelle vigueur pour les années 80, environ 150 militants du parti - triés sur le volet - se sont livrés en fin de semaine dernière, à Winnipeg, à un laborieux exercice de discussion qui avait pour thème "Le Canada, le processus politique et le parti libéral"...

par André-Yves ROMPRÉ

De cette "conférence de Winnipeg", on en parlait depuis plusieurs semaines déjà. Et son organisation avait ceci de particulier qu'elle n'avait pas, sur sa liste d'invités, le nom du chef du Parti Libéral lui-même, M. Pierre Elliott Trudeau, l'ex-premier ministre défait par les conservateurs de M. Joe Clark, le 22 mai dernier.

Cependant en fin de semaine, on s'est vite empressé de préciser que cette conférence de trois jours des militants libéraux fédéraux n'allait aucunement aborder la question du leadership de M. Trudeau, comme toutes les rumeurs le laissaient entendre jusque là.

À Winnipeg, les participants se sont plutôt attardés à découvrir les problèmes majeurs qui se posent à la nation canadienne" et ceci, en vue de "modifier les lignes de conduite et les objectifs du parti dans la perspective de nouveaux défis sociaux".

Une certaine élite

Or, cette conférence a plutôt réuni une certaine élite du Parti Libéral du Canada - beaucoup d'universitaires, de gens des milieux d'affaires et syndicaux de toutes les parties du pays - et une trentaine de députés aux Communes dont environ, les trois quarts venaient du Québec.

Parmi les "gros noms" présents à cette conférence, il faut souligner ceux de Francis Fox, Jean-Luc Pépin, Roméo Leblanc, Monique Bégin, Art Philips, Marcel Prud'homme, ainsi que l'ancien ministre des Finances, démissionnaire, M. Donald Macdonald.



M. Jean-Luc Pépin

À noter aussi, que bien qu'ils avaient été invités à participer à la conférence, les députés manitobains des comtés de Fort Garry et de Saint-Boniface, M. Lloyd Axworthy et M. Robert Bockstael n'ont pas mis les pieds à cette rencontre. On a d'abord donné comme raison que M. Axworthy était trop occupé à aider la candidate aux partielles dans Fort Rouge, Mme June Westbury; quant à M. Bockstael, on a dit qu'il était "de ceux qui ne voulaient pas que son nom circule dans les milieux qui oseraient songer à contester un tant soit peu le leadership de M. Trudeau"... si cela devait être le cas.

Mais voilà, le nom de M. Trudeau n'a qu'à peine été prononcé au cours des trois journées de réunion du Parti Libéral, et les 150 participants se sont davantage appliqués à formuler des voeux "pour que le Parti Libéral du Canada redevienne dans l'avenir le véritable parti national qu'il fut un jour".

Rien n'empêche cependant, qu'une fois sortis du champ des projeteurs, les participants à cette rencontre avaient tout le loisir de se livrer à des spéculations de toute nature, y compris la question du leadership. Il y avait d'ailleurs suffisamment de jeunes ambitieux du parti sur place pour le faire.

Les thèmes discutés en ateliers

Cinq ateliers, avec des thèmes bien spécifiques pour chacun, ont occupé le temps des participants - venus à leurs frais à Winnipeg et non à ceux du parti - pendant le week-end: "Le processus politique au Canada", soit l'étude du rôle et de la signification des partis, le type de parti politique souhaité, la

(Suite à la page 9)



Les militants libéraux en atelier de travail à Winnipeg

(Suite de la page 8)


M. Roméo Leblanc, ex-ministre des Pêcheries dans le Cabinet Trudeau

participation, la bureaucratie du parti et les institutions a fait conclure aux participants que le Parti Libéral du Canada "avait développé une tendance à l'éloignement entre son élite et la base" au cours des dernières années, et qu'il faudra remédier à cela. "Les politiques nationales" en regard de l'avenir économique du pays ont aussi retenu l'attention des participants dans deux des ateliers. La gestion des affaires de l'état, le développement industriel et l'aliénation régionaliste y sont passés à l'étude.

Enfin, l'énergie, les programmes sociaux et les droits individuels ont aussi été l'objet de discussions pendant les autres ateliers.

Bref, ce à quoi se sont livrés les participants à la rencontre de la fin de semaine, c'est d'abord à un exercice de révision de certaines orientations générales du parti libéral du Canada.

Pour M. Jean-Luc Pépin, un intervenant fort remarqué durant les délibérations, il s'est agi d'entreprendre une longue marche vers la restructuration pour l'avenir. Et, comme il l'a si bien dit, "d'apprendre à passer de l'état d'esprit d'un parti de gouvernement à celui d'un parti d'opposition".

Objectif: 1,000 membres

Le C.J.P. veut mieux coller à la réalité des jeunes

C'est le souci de toujours mieux coller aux besoins de la jeunesse d'aujourd'hui qui est à l'origine de ce que le président du Conseil jeunesse provincial, M. Guy Smith, a appelé "la nouvelle ligne de pensée" présentée au cours d'une conférence de presse tenue en début de semaine. Il s'agirait de l'aboutissement d'une tendance.

par Bernard BOCQUEL

Comme l'a expliqué M. Smith, la "tendance qui visait, jadis, uniquement le développement des jeunes au niveau régional (...) s'est présentement rendu à un véritable désir de desservir la totalité de notre clientèle; donc tous les jeunes étudiants du secondaire, de l'universitaire ainsi que des jeunes travailleurs qui comprennent ou qui parlent le français". Il est intéressant de noter qu'il suffit de "comprendre" le français pour participer aux activités du Conseil jeunesse provincial.

Quoi qu'il en soit, les responsables du C.J.P. tiennent à s'éloigner du côté "élitiste" développé, selon eux, par l'organisme, pour rejoindre la masse. Comment? En organisant du 30 novembre au 2 décembre une fin de semaine où l'on proposera une multitude d'activités; en préparant un cabaret des jeunes pionniers du 17 au 23 février et en mettant sur pied un tournoi de sport. Cette dernière activité, déclare M. Smith "est la concrétisation de la nouvelle pensée".

Le développement communautaire

Toujours d'après le président du C.J.P., "la nouvelle orientation" ne devrait pas diminuer le rôle politique du Conseil jeunesse. "Nous sommes toujours conscients du fait qu'une population de jeunes, amorphe et désunie, exerce peu de pouvoir (...) Notre rôle politique sera d'autant plus amplifié si nous réussissons à rejoindre le maximum de jeunes et donc d'atteindre un incontestable niveau de représentativité".

Concrètement, les responsables de l'organisme se sont fixés un objectif de 1,000 membres en un an. La carte de membre sera une espèce de certificat de participation à une activité mise sur pied par le C.J.P. Traduction: on espère pouvoir faire participer, d'une manière ou d'une autre, un millier de personnes durant la prochaine année.

Le C.J.P. mettra aussi, durant les prochains mois, l'accent sur le développement communautaire. A cet effet, quatre agents ont été récemment embauchés. Ils vont essentiellement travailler dans les écoles, à titre de personnes-ressources.

Signalons encore qu'après les Fransaskois voilà quelque temps, les jeunes du Conseil jeunesse provincial vont prochainement lancer un concours pour créer un drapeau franco-manitobain. Enfin, pour garder le contact avec ses membres, le C.J.P. leur enverra, à tous les mois, une sorte de bulletin pour les tenir au courant des activités de l'organisme.


Durant la conférence de presse, de gauche à droite: Alain Boucher, vice-président du C.J.P., Guy Smith, président du C.J.P. et Louis Kirouac, directeur général de l'organisme. Au Conseil jeunesse, la "nouvelle ligne" est en marche.

Élections au Comité du quartier nord

C'est le 25 octobre en soirée, au 212 rue Dumoulin à Saint-Boniface que se tiendra l'élection des membres du Comité des résidants du quartier nord de Saint-Boniface, qui a pour but d'assurer "la bonne vie" des gens qui demeurent dans le quartier. Un bulletin d'élection a été distribué pour présenter les différents candidats. Pour les personnes intéressées à de plus amples informations, il leur suffit de téléphoner au 233-0573.





Le dernier souper paroissial à Transcona?

Mlle Hélène Blais, l'organisatrice principale du souper paroissial annuel de Transcona a déclaré qu'elle recommanderait à la prochaine réunion de la section de Notre-Dame de l'Assomption de la Ligue des femmes catholiques "qu'une autre manifestation soit prévue pour que les paroissiens puissent se rencontrer". Mlle Blais souligne la grande fatigue que lui procure la mise sur pied d'un souper paroissial. L'an passé, les bénéfices s'étaient élevés à quelque $2,000, une somme qui est revenue, en grande partie, à la paroisse. Durant les trois heures que durent le souper, de 500 à 700 repas sont servis. Certains expliquent la popularité du souper de Transcona par le fait qu'on y sert du vin.

Voici quelques unes des personnes qui ont participé au souper de dimanche dernier. Sur la photo prise devant la porte de la salle paroissiale, on reconnaît, de gauche à droite: Léonie Lamoureux, Linda Lauzé, Cécile Foster, Flavie Bédard, Eveline Grégoire, Alice Comeault, Lucille Bélanger, Noëlla Desharnais, Hélène Blais, Laurette Marentette et Alice Lacroix. Devant la grande table de service, on note, de gauche à droite: Félicité Théoret, Bibiane Gobeil, Jacqueline Van Kriken, Albina Lapointe, Yvette Guilleminot, Rose Morier et Louise Granger. La gagnante du panier de provisions a été Florine Morin.

Nouvelles du Centre Kiwanis de Saint-Boniface

Le Centre Kiwanis de Saint-Boniface a reçu, le 21 septembre dernier, un groupe de l'âge d'or de Notre-Dame-de-Lourdes. La quarantaine de visiteurs a été accueillie par Mme M.A. Boivin, la présidente du Centre Kiwanis. L'après-midi s'est déroulée dans la bonne humeur, les personnes présentes s'étant distraites grâce à des jeux de cartes, des danses carrées et d'autres activités. Avant le départ du groupe de Notre-Dame, Mme L. Bosc, la présidente du groupe de Lourdes, a remercié les hôtes de Saint-Boniface pour leur chaleureux accueil.

Par ailleurs, la journée de contribution au Club Kiwanis eut lieu le 14 septembre. Comme par les années passées, les membres du Centre de Saint-Boniface y ont participé en vendant des insignes. À en croire les responsables, les collecteurs ont rencontré un "réel succès".

Tournées d'artistes de la F.C.C.F.

La Fédération culturelle des Canadiens français vient d'annoncer le lancement de son quatrième concours annuel pour les artistes désireux de faire une tournée durant la saison entre le mois de septembre 1980 et celui de juin 1981.

Le concours s'adresse à tout artiste ou groupe d'artistes francophones des arts d'interprétation, résidant ou originaire d'une région autre que le Québec et intéressé à faire une tournée dans les communautés francophones hors Québec. Le double objectif de ce programme de tournées de la Fédération est d'encourager les artistes de ces régions en leur offrant un marché pan-canadien et d'offrir aux communautés francophones hors Québec des spectacles d'artistes.

Toute information complémentaire peut être obtenue en s'adressant au 247-4780.

75e anniversaire au Manitoba

Un témoignage sur l'oeuvre des Filles de la Croix

Le 16 octobre a marqué le 75e anniversaire de l'arrivée à Winnipeg des premières Filles de la Croix dites Soeurs de St-André, de la Puye, maison-mère de France qu'elles avaient quittée vers la mi-septembre 1904, à la suite des persécutions religieuses de Combes.

par Pricille CORMIER

Cette élite de six femmes vaillantes et énergiques était composée des soeurs Agnès St-Raphaël, Marie-Edith, Flavia, Agnès-Emilie, Emilie et Jeanne-Thérèse. Sa venue répondait vivement aux attentes de Mgr Adélard Langevin, dont les besoins de religieuses pour son immense diocèse étaient toujours nombreux et urgents. Ces pionnières jetaient ainsi, avec un courage et une foi intrépides, la première semence de cette communauté française, en terre canadienne et manitobaine.

De magnifiques fêtes anticipées eurent lieu le dimanche 20 mai pour marquer l'événement; à la Maison Ste-Croix de Saint-Vital et à la Cathédrale de Saint-Boniface. Elles comprirent, entre autres, une célébration eucharistique spéciale présidée par l'archevêque du diocèse, Mgr Antoine Hacault. Deux représentantes françaises de la communauté, Sr Marie-Madeleine La Maison et Sr Simone Pons-Layus, respectivement supérieure et conseillère générales, vinrent de La Puye, pour l'occasion. Beaucoup de parents, d'amis et d'anciens élèves partagèrent la joie profonde des religieuses, en ce jour mémorable.



Ce groupe de Filles de la Croix a été photographié à La Salle, en avril 1957, devant l'ancien sanctuaire marial que la famille René Marcotte de Saint-Malo avait fait érigé. L'ex-propriété des religieuses appartient maintenant à l'artiste et professeur franco-manitobain, M. Marcel Gosselin.

On peut reconnaître sur cette photo, de g. à dr., Sr Marie-Alma, Sr Cécile-Valérie, Sr Emilie, supérieure et Sr Emilia.

L'éducation de la jeunesse

À titre d'ancienne élève des Filles de la Croix de La Salle, je désire apporter l'hommage de ma vive gratitude envers celles qui furent mes premières éducatrices à l'école Saint-Hyacinthe, du village. C'est en 1927 que le désir des paroissiens d'avoir des religieuses dans leur milieu fut enfin réalisé, car la supérieure provinciale des Filles de la Croix, Sr Valérie St-Jean de St-Adolphe, permit l'établissement d'un couvent pour sa congrégation, à proximité de l'école existante. Les classes sous la direction des religieuses débutèrent le 7 septembre 1928 avec 54 élèves.

Le premier groupe de Filles de la Croix à La Salle comprenait: Sr Emmanuel, supérieure, Sr Agnès-Ismérie, Sr Germaine St-Joseph, Sr Irène St-Joseph et Sr Bernadette St-Jean. Jusqu'à 1973 environ, les religieuses maintinrent leur oeuvre de choix, qui fut celle de l'éducation de la jeunesse, par un dévouement obscur et effacé. Plus d'une génération d'enfants a donc bénéficié de leur science et de leur zèle apostolique, à leur contact enrichissant. Leur départ fut une perte sérieuse pour la localité.

La paroisse de La Salle, Manitoba, fut bien privilégiée d'avoir eu pendant plus de quarante-cinq ans d'excellentes religieuses et institutrices. Les précieux services qu'elles ont rendus à la population sont incalculables. Les Filles de la Croix que j'ai connues étaient des personnes d'un entregent facile et d'une grande simplicité. Les connaissances variées qu'elles m'ont transmises me furent très utiles ultérieurement. Plusieurs s'exprimaient en un français châtié et stylé. Leur enseignement dans notre belle langue, pour qui elles gardaient une fidélité et un amour sacrés, était précis et soigné. En conséquence, leurs élèves se distinguèrent souvent au Concours de Français de l'A.E.C.F.M. De plus, les dévouées religieuses encourageaient activement la participation à "La Page de Mère-Grand" de notre hebdomadaire **LA LIBERTÉ**.

La culture individuelle des Filles de la Croix s'étendait dans beaucoup de domaines. Les leçons de catéchisme, si animées et intéressantes, étaient toujours préparées avec un soin méticuleux et devenaient le point culminant de la journée scolaire. Le but ultime des religieuses n'était pas d'acquérir des honneurs terrestes mais de rendre pleinement service, en toute humilité. Quatre vocations chez les Filles de la Croix proviennent de La Salle. Ce sont celles de Sr Julie St-Jean, née Cyprienne Bohémier, ancienne supérieure provinciale, de Sr Eva Cormier, de Sr Rachel Schaubroeck et de Sr Lorraine Savoie.



Cette photo a été prise le dimanche 20 mai 1979, dans la chapelle de la Maison Sainte-Croix de Saint-Vital, lors des fêtes anticipées du 75e anniversaire. On distingue de g. à dr., Sr Marie-Blanche Mathieu (Marie-Alma), Sr Alice Benoit (Emilia), Sr Rita Boulianne (Marie-Anne) et Sr Antoinette Ménard (Cécile-Valérie).

Les Filles de la Croix continuent encore au Canada leur oeuvre bienfaisante par l'enseignement. Cependant, leur action pastorale s'étend davantage dans le travail de catéchèse auprès des adultes et de la visite à domicile de malades et de vieillards. Leur maison provinciale est devenue un havre de paix, de prière et de repos pour divers groupes de notre société. Un accueil empreint de chaleur, d'humanité et de courtoisie leur est toujours réservé.

Le Seigneur a accompli de grandes merveilles pour les Filles de la Croix. C'est avec fierté que l'on peut dire que le récit héroïque de leurs aventures et de leurs gestes depuis 75 ans forme une page épique, inestimable trésor de notre histoire manitobaine. Que ces "âmes de bonne volonté" continuent à servir Dieu et son peuple, dans la voie de la perfection, à l'exemple de leurs deux fondateurs, St-André-Hubert Fournet et Ste-Elisabeth Bichier des Ages.

Les Acadiens du Nouveau-Brunswick:

"Pour ne plus être sans province"

48.4 pour cent des quelques 1,000 participants accrédités à la Convention d'orientation nationale des acadiens du Nouveau-Brunswick qui se tenait les 6, 7, 8 octobre à Edmundston, se sont prononcés en faveur (option idéale) de la création d'une province acadienne sur le territoire actuel du Nouveau-Brunswick.

par Marc CHOUINARD

L'autre 50 pour cent rejeta le statu quo en optant de continuer à fonctionner à l'intérieur du système provincial en place, mais avec certains changements fondamentaux. À noter que cette convention en était une d'orientation politique exclusivement.

Cette réunion extraordinaire de près de un pour cent de la population acadienne du Nouveau-Brunswick qui prit les rennes de la convention après que les états généraux essuyèrent un échec financier. Une équipe coordonnée par Marie-Paule Allard mit une année à préparer cette fin de semaine. La S.A.N.B. se chargea de l'aspect matériel: documentation, financement, emplacement, animation, etc. Des équipes de participants(tes) formées dans toutes les localités acadiennes s'occupèrent du recrutement et de l'organisation individuelle. Les critères de participation, basées sur l'âge, le sexe, l'occupation et la région amenèrent à Edmundston 60 pour cent du quotat fixé par le comité organisateur de la convention.

Le déroulement

Les quelques 1,000 participants(tes) accrédités se virent octroyés, par ordinateur, une place dans un des 65 ateliers prévus. Chaque atelier avait comme canalisateur un(e) animateur(trice), discutait des mêmes thèmes et comprenait les mêmes participants(tes) pendant toute la convention. Après chaque session en atelier, une pleinière où un résumé général de toutes les discussions était présenté; suivait une période d'interventions de la salle. Et comme moyen de sondage, un questionnaire répondu la dernière journée.

Quatre ateliers, traitant des différentes facettes d'un projet collectif acadien avaient pour thèmes:

1 - Les Acadiens(nes) forment-ils une collectivité?
2 - Les problèmes des Acadiens et l'influence de la politique.
3 - L'avenir politique des Acadiens.
4 - Moyens pour réaliser un projet collectif acadien.

Après chaque session, les échanges d'opinions et d'idées amorcées en atelier, aboutirent en pleinière.

Les pleinières se limitaient à une durée de deux heures. Un rapport *grosso modo* de toutes les discussions en atelier alimentait le début de l'exercise. Ensuite, les intervenants de la salle donnaient dès la deuxième réunion générale le ton à la convention. La province acadienne sur presque toutes les lèvres; suivit d'un oui ou d'un non et d'un mais.

Et le lundi 8 octobre 1979 à 15h12, Marie-Paule Allard annonçait les résultats préliminaires du fameux questionnaire. La question no. 21, le choix de l'option idéale tint la foule en haleine. Au moins 48.4 pour cent des participants(tes) se levèrent d'un bond en approuvant le résultat. Le pourcentage était suffisant pour rejeter le statu quo. 99.5 pour cent des répondants désiraient une révision de la situation actuelle des Acadiens(nes) au Nouveau-Brunswick. L'Acadie pouvait aller de l'avant.



Proposé par le Parti Acadien

Les propositions

Plusieurs propositions articulées visent à assurer une suite au mouvement des Acadiens(nes) vers la prise en main de leurs affaires: restructuration de la S.A.N.B., création d'un mouvement d'action politique, donner suite aux équipes de participants(tes) dans chaque localité, etc.

Les Acadiennes et Acadiens de l'Ile du Prince Edouard et de la Nouvelle-Ecosse se trouvent, de par le vote à la convention, exclus d'un projet acadien. La plupart des représentants de ces régions acceptent cette réalité et même encouragent les francophones du Nouveau-Brunswick à aller de l'avant vers leur épanouissement.

La province acadienne, telle que proposée par le parti acadien (voir carte) séparerait la province du Nouveau-Brunswick suivant une ligne diagonale partant du Nord-Ouest à Grand-Sault et descendant au Sud-Est jusqu'au sud de Cap-Pelé en passant outre de Moncton (incluant Dieppe). Ce territoire serait à plus de 85 pour cent français avec une voie d'accès directe au Québec.

L'Acadie réalise par les petits que l'union fait la force. Depuis 5 ou 6 ans, ses fronts communs (ex.: les télécommunications au Nord-Est, l'affaire Kouchibouguac) donnent plus de poids à sa parole. La Convention d'orientation politique en est qu'un autre exemple.

Il est très réconfortant de constater que les autres francophones hors du Québec prennent eux aussi leurs affaires en main. (ex.: les états généraux des Franco-Ontariens, les prises de position toujours plus insistantes des Franco-Manitobains, les mouvements de la jeunesse dans toutes les régions). Serait-ce une tendance irréversible?

Paul Comeau: FFHQ

Paul Comeau, président de la Fédération des francophones hors Québec offre ces quelques commentaires au sujet de la convention.

"La force des Acadiens du Nouveau-Brunswick devient automatiquement la force de tous les francophones minoritaires au Canada".

L'initiative de la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick démontre la vitalité des francophones de la province et l'influence qu'une communauté peut avoir en exerçant son pouvoir.

Souper paroissial pour les missions

Le 21 octobre sera organisé, au gymnase de l'école de Sainte-Anne-des-Chênes, de 16h à 20h, un souper paroissial au profit des missions du père Montpetit. Les chevaliers de Colomb de Sainte-Anne et Steinbach, qui ont mis sur pied le souper, laissent savoir que personne n'aura à attendre à l'extérieur pour se faire servir un repas préparé par Gérard Freynet.

75e ANNIVERSAIRE

DE LA PAROISSE DE L'ENFANT-JÉSUS DE

RICHER

1904 — **1979**



L'abbé Alexandre Defoy, premier curé de Richer (1904-1910)





Abbé R. Giroux qui a dit la première messe le 1er avril 1901 dans "la vieille école rouge"

LE COMITÉ DES FÊTES DE RICHER

- *invite tous les anciens résidants et amis de Richer à se joindre à eux lors des célébrations du 75e anniversaire*
- *remercie tous ceux qui ont oeuvré pour assurer le succès des fêtes*

Membres du comité: Gilles Saindon, président; Leonard Gauvin, vice-président; Mme Paulette Sabot, secrétaire; Mme Gilles Saindon. trésorière; William Nault, gérant.

En cette année 1979, la paroisse de R
quinze ans de son existence, qui s
les 26, 27 et 28 octobr

C'est en 1904, que Mgr Adélard Langevin érigea cette paroisse sous le patronage de l'Enfant-Jésus. Il nomma curé de la nouvelle paroisse, M. l'abbé Alexandre Defoy arrivé à Sainte-Anne-des-Chênes depuis le 20 février 1903. M. Defoy prit possession de sa paroisse qu'il desservait déjà comme mission depuis son arrivée à Sainte-Anne, le 1er janvier 1904.

À ses débuts, la paroisse de Richer a porté plusieurs noms. Les voyageurs sur le chemin Dawson et les résidants de cette localité parlaient de Côteau des Chênes. L'emplacement de l'église se nommait: "Petit côteau". Avant que M. Louis-Raymond Giroux, curé eut commencé à visiter les colons de cet endroit, on disait couramment: "On va au côteau". L'Abbé Giroux baptisa ce côteau Thibaultville, en souvenir du Vicaire-Général de Mgr Provencher, M. Jean-Baptiste Thibault qui passa plusieurs mois avec les bûcherons dans la forêt environnante, durant l'hiver 1861 ou 1862, pour couper le bois nécessaire à la construction de la troisième cathédrale de Saint-Boniface.

Nous n'avons pas de preuves évidentes, mais nous sommes portés à croire que M. Jean-Baptiste Thibault n'a pas passé tout l'hiver avec ses dévoués bûcherons, sans trouver l'occasion de leur dire la messe plusieurs fois dans leurs campements. Quoiqu'il en soit, si la messe a été dite en ce temps-là, ce n'était pas une messe paroissiale, puisque la paroisse de Richer n'était pas encore fondée.



Grotte construite au début de 1950

C'est M. Louis-Raymond Giroux, curé de la paroisse Sainte-Anne-des-Chênes, qui a célébré officiellement la première messe pour les résidants de Thibaultville, le premier avril 1901. Cette messe fut dite dans l'école que l'on a appelée longtemps, la vieille école rouge, située à un mille de l'église actuelle, à l'endroit où demeure aujourd'hui M. Philias Gauthier.

Le vingt-deux août de cette même année, M. Giroux retourna à Thibaultville dire la messe dans la même école, et bénir une croix érigée sur la propriété de M. Julien Hupé, près de la maison habitée maintenant par M. Raphaël Nault.

L'arrivée du bureau de poste

En 1905, la population, devenue assez nombreuse à Thibaultville, sentit la nécessité d'avoir son bureau de poste. On fit cette demande au bureau central de Winnipeg. Le maître de poste répondit qu'il n'avait pas d'objection à établir un bureau de poste selon la demande, mais à condition qu'on ne lui donne pas le nom de Thibaultville. Il y a déjà trop d'autres endroits, dit-il, où les noms se terminent par "ville".

On proposa le nom "Richer", en souvenir du grand bienfaiteur de Sainte-Anne-des-Chênes, M. Isaïe Richer. Ce nom fut immédiatement accepté. Pratiquement, ce nom est passé à la paroisse. Il n'y a que quelques personnes âgées qui disent encore "Thibaultville".

Que l'on nous permette de citer les noms des pionniers qui ont contribué à la formation de la paroisse. Ce sont les noms qui reviennent le plus souvent dans les écrits et la mémoire des anciens. "En 1895, au Côteau des Chênes, plusieurs familles étaient déjà établies des deux côtés de la route Dawson. Ce sont: Jean-Baptiste Lemire, Augustin Vandal, Julien Hupé, Henri d'Hellencourt et Prosper Nault; près du lac Bossé: les familles Pierre Bossé, Jean-Marie Godard et Emile Mercier; au nord: les familles Pattyn, le vieux Porphyre Harrison et le père Renaud qui a été le premier arrivé dans la région".

"En 1896, arrivaient Maxime Champagne, Pierre Champagne, Isidore Hupé, Pierre Sabot et André Nault. Ce dernier alla s'établir plus à l'est, à la coulée Saint-Onge. En 1897, la famille Dupuich et en 1898, la famille Brabant". (Programme souvenir, 60e anniversaire).

Quand M. Alexandre Defoy vint prendre possession de la mission de Thibaultville en 1904, il trouva un groupe d'excellents citoyens prêts à l'aider dans la formation de la nouvelle paroisse.

La première oeuvre qui s'imposait alors, fut d'établir le service religieux dans une chapelle convenable. C'est M. Pierre Michaud qui donna le terrain. Grâce à la bonne volonté des paroissiens et à la générosité de plusieurs bienfaiteurs, M. Defoy construisit une chapelle modeste et respectable qu'il bénit lui-même, le 6 janvier 1904, après avoir reçu les pouvoirs concédés par Mgr Adélard Langevin.

Dimanche, le 31 juillet 1905, M. le curé Giroux vint bénir la cloche de Thibaultville, donnée par M. Isaïe Richer.

La p
1905,
à la fi
deven

Le
missio
l'Enfar
Canor

Un c

Lor
Thiba
sa po
présid
qui a
passal

Du
de co
Fred A
sur le
M. Mi
l'on é
creusa
Saint-
sur le
coupe
const
(Témo
en ne
bénit

Le
là pre

Da
accue
rayon
regard
de se
une p

sse de Richer célèbre soixante et
, qui seront surtout marqués,
octobre prochain.

La population de Thibaultville, qui était de 32 familles en 1904 et de 58 familles en 1905, augmentait assez rapidement d'une année à l'autre. En 1909, M. Defoy comptait à la fin de sa visite paroissiale, 71 familles avec 426 paroissiens. La chapelle était devenue trop petite pour donner une place convenable à tous les paroissiens.

Le 3 juillet 1909 Mgr Louis-Philippe-Adélard Langevin érigea canoniquement la mission de Thibaultville comme Paroisse sous le vocable de Paroisse Catholique de l'Enfant-Jésus, en ces termes tels que photo copiés du régistre de décrets d'Erections Canoniques des paroisses de l'Archevêché de Saint-Boniface.

Un comité de construction pour l'église

Lorsqu'en 1910, M. J. Albert Beaudry vint remplacer M. Defoy comme curé de Thibaultville, son premier projet fut de bâtir une église assez grande pour loger toute sa population. Il organisa son comité de construction avec M. André Nault comme président, et MM. Hormidas Fontaine et J.L. Richard comme conseillers. L'architecte qui a dessiné les plans est M. J.-A. Hudon de Saint-Boniface, mais ils ont été passablement modifiés par M. Aug. Gauthier de Lorette.

Durant l'hiver 1912, les paroissiens sous la direction de M. Beaudry et son Comité de construction, coupèrent tout le bois nécessaire pour la future église. Ce sont MM. Fred Acres et Honoré Therrien qui scièrent tous les billots selon les mesures indiquées sur les plans. On fit apporter de grosses roches sur le terrain donné à la paroisse par M. Michaud. Le deuxième hiver, on fit la même chose, si bien, qu'au printemps 1912, l'on était prêt à bâtir l'église. Les pierres servirent pour les fondations de l'église. En creusant la cave, on trouva tout le sable nécessaire pour le mortier. Un Français de Saint-Dominique, M. Jérémie Lemire, construisit un four pour faire de la chaux, et c'est sur les lieux qu'il en produisit la quantité nécessaire au mortier. Jusqu'ici, toute la coupe du bois en longueur désirée était payée. Mais il fallait de l'argent pour construire. L'abbé Béliveau, procureur du diocèse, prêta $5,000.00 à la paroisse. (Témoignage A.B.) "Il avait trouvé le secret de construire une église valant $8,000.00 en ne déboursant que $4,000.00 en argent". (Les Cloches 1918, p. 270). L'église fut bénite en 1913.

Le 14 décembre 1913, Mgr Béliveau vint bénir l'église et, en même temps, donner la première communion à 25 petits enfants.

Dans la suite, MM. les Curés se sont évertués à garder leur église propre et accueillante et à lui donner d'importantes améliorations. Cette église blanche, toute rayonnante dans son "stucco" récent et flanquée d'une grotte de la Vierge, attire les regards des voyageurs sur le Chemin Dawson, et manifeste la foi vivante du pasteur et de ses fidèles. La population de Richer compte aujourd'hui environ 225 familles avec une population de 1000 résidants.

Voici pour terminer les noms des Curés qui ont administré la paroisse de Richer depuis sa fondation:

M. Alexandre Defoy, curé de **1904 à 1910**

M. J. Albert Beaudry, curé de **1910 à 1919**

M. Désiré Claveloux, curé de **1919 à 1939**

M. F.-X. Normandin, curé de **1939 à 1950**

M. Edouard Fontaine, curé de **1950 à 1956**

M. Albéric St-Laurent, curé de **1956 à 1957**

M. Pierre Gagné, curé de **1957 à 1965**

M. Eugène Hébert, curé de **1965 à 1969**

M. Louis-Philippe Jean, curé **d'avril 1969 à juillet 1969**

M. Gérard-Magella Lévesque, curé de **1969....**

Joie, bonheur, prospérité et bénédiction du Seigneur pour M. le Curé et ses paroissiens qui fêtent le soixante-quinzième anniversaire de Richer!



Écoles élémentaire et intermédiaire (maternelle à 9) qui comprend 293 élèves

Programme des fêtes

JOURNÉE DE L'ENFANT
Vendredi: le 26 octobre 1979

10h30: ouverture officielle à l'école Richer avec messe préparée par les étudiants.

12h: diner fraternel préparé par les élèves de la section intermédiaire (junior high).

13h: film pour les étudiants et professeurs.

15h: Temps libre pour exposition de photos et projection de diapositives.

20h: soirée dansante "disco" pour jeunes adultes à la salle paroissiale.

JOURNÉE des MOINS-JEUNES
Samedi: le 27 octobre 1979

14h: diapositives et autres photos à l'école.

19h30: messe à l'église.

20h: danse du bon vieux temps. Musique avec les anciens "violoneux" de la place. Goûter: fèves au lard.

JOURNÉE des PIONNIERS
Dimanche: le 28 octobre 1979

11h: messe concélébrée avec Mgr Antoine Hacault.

13h: banquet à la salle paroissiale.

16h: diapositives et expositions de photos à l'école.

NOTES HISTORIQUES:

Mission de THIBAULTVILLE (Richer)

Le nom de Thibaultville rappelle la mémoire de Monseigneur Thibault, missionnaire bûcheron, venu à la demande de Son Excellence Monseigneur Norbert Provencher, Évêque de Saint-Boniface, faire chantier à deux milles à l'ouest de l'église, au cours de l'hiver 1861, pour bâtir la seconde cathédrale de Saint-Boniface. On a donné au bureau de poste le nom de Richer, en souvenir d'Isaïe Richer, marchand de Sainte-Anne et homme très influent dans la région.

Un premier essai de colonisation dans le territoire de Thibaultville date de 1871, époque où le chemin Dawson fut ouvert aux immigrants vers le sud de Winnipeg. Richard Robert et son fils Joseph bâtirent au côteau des chênes (côteau Robert) une hôtellerie pour les voyageurs. Les premiers colons se groupèrent aux alentours. Ce sont: Narcisse Guillemin (de Saint-Damase, près de Saint-Hyacinthe), deux familles Saint-Onge, une famille Casavant (de Verchères) et François Gagnon. Monsieur l'Abbé Giroux, Curé de Sainte-Anne, venait dire la messe chez Guillemin ou Richard Robert. On songeait à bâtir une chapelle, mais, après l'achèvement de la ligne du Pacifique Canadien, en 1885, la Dawson perdit son importance et ne servit plus qu'à relier les agglomérations formées sur ses bords. La colonie du côteau des chênes se dispersa.

Un autre noyau se forma bientôt. Dès l'année suivante, en 1886, arriva le premier rancher: Joseph Renaud, un Savoyard, qui se bâtit sur l'emplacement actuel de Prosper Nault. Un Parisien, Jean-Marie Juré, s'installa à l'ancienne résidence de Richard Robert. Suivirent Pierre Bossé, de la Loire Inférieure, Ignatius Patthyn, un Belge flamand, Pierre Poitras, un Canadien, si bien qu'en 1902, il y avait une quarantaine de colons à Thibaultville, la plupart d'ascendance française. On comptait aussi plusieurs familles métisses. Même, il y eut la Société Nationale Métisse Saint-Joseph de Thibaultville, fondée en 1913, qui tint ses assemblées jusqu'en 1921.

Saint-Lazare, revisité (II)

La rue "Main" à Saint-Lazare, elle a du caractère. Pour qu'un motocycliste s'y ballade un samedi matin vers les sept heures et demi en y faisant des zigzags avec son engin, tout fin seul alors que tout le village dort encore, il faut vraiment qu'elle ait quelque chose de spécial...

par André-Yves ROMPRÉ

Premier à l'animer, cette rue, le motocycliste solitaire fera place dans quelques heures à toute la populace du village. Sur cette rue, un nom est, d'abord, en évidence, omniprésent. Celui des Fouillard. "Fouillard Appareils électriques", "Fouillard Builders Supplies", "Garage Fouillard", "Fouillard's Implement Exchange", et quoi encore.

La famille des Fouillard a donné, depuis son arrivée à Saint-Lazare au début du siècle, presque tout l'essor économique à ce village et à cette rue. Et d'immenses terrains aux alentours du village appartiennent aussi à cette famille d'entrepreneurs audacieux. Sur la rue "Main", il n'y a pas de doute, on a du respect pour eux.

Arthur Fouillard est l'un de ceux-là. Secrétaire-trésorier de l'entreprise familiale, M. Fouillard nous a raconté "l'histoire" au sujet du terrain sur lequel fut construit, au siècle dernier, le Fort Ellice et qui appartient toujours à la famille. C'est là qu'en été, on tient "la" journée sportive. "Le gouvernement voulait nous l'acheter pour éventuellement l'aménager en site touristique adjacent à des terrains qui appartiennent déjà au gouvernement provincial. Nous, ce qu'on voulait, c'est plutôt acheter les terrains du gouvernement", dit-il, pour expliquer que chacun reste sur sa position et qu'en bon homme d'affaires, il n'a jamais eu l'intention de céder le terrain à l'État.



M. Arthur Fouillard: une famille d'entrepreneurs

La rue "Main" s'anime

À l'heure du petit déjeuner, c'est au snack bar de la rue "Main", adjacent à une salle de billard achalandée déjà de si bonne heure, qu'il faut se rendre. C'est là où tout le monde s'arrête pour siroter un café, grignoter une bouchée et parler aux voisins de la pluie et du beau temps.

Ce snack bar, propriété des "Lemoine" a comme serveurs les deux enfants de la famille. Si l'on passe à Saint-Lazare, c'est là qu'on a envie de s'arrêter. Parce que d'abord, on y mange bien et à bas prix. C'est là qu'on peut aussi faire connaissance avec "Négué" M. Eugène Simard ou avec M. et Mme Fortunat Chartier. M. Chartier qui,à son âge, répare encore les bicyclettes de tout le monde. On peut même s'y attabler avec l'organisatrice des bingos du dimanche soir, Mme Renée Huberdeau. Et ce sont des gens comme eux, comme leurs pères, qui ont aidé à bâtir ce village.

Le bureau de poste

En campagne, contrairement à la ville, les gens ont la chance de pouvoir aller chercher leur courrier au bureau de poste. Cet endroit devient, à cause de cela, une plaque tournante intéressante pour jaser et s'informer de tout ce qui se passe sur la "Main".

Le maître de poste à Saint-Lazare, c'est M. Omer Chartier. M. Chartier, les gens d'ailleurs qui écoutent CKSB ont la chance de le connaître parce qu'il est le correspondant de l'émission "Cahier Manitobain" pour son village dont il est aussi le maire. C'est lui, également, qui a la charge du comité culturel. Il est aussi un parent engagé dans la cause de l'école française.

En entrant au bureau de poste pour le saluer, on sent qu'il est chez lui et qu'il connaît bien tout son monde. "Oui **LA LIBERTÉ**, ça se lit bien par ici!" répondra-t-il à notre question avant d'aller servir un client, M. Napoléon Belhumeur, un métisse de la vieille génération qui passe par là à peu près tous les jours.

La rue "Main" à Saint-Lazare, c'est aussi le restaurant la "Crèmette", le rendez-vous de bien des jeunes; c'est aussi le studio de photos de M. Armand Guénette, ou encore la boutique de jeans de M. le maire. Ou la Banque de Montréal, là où les gens ont pu, après bien des efforts, obtenir qu'on leur produise des chèques rédigés en français.

Dans les grandes villes, une rue "Main", a toujours quelque chose d'impersonnel et de froid. Mais pas à Saint-Lazare, car elle est bien spéciale.

(Suite à la page 18)



Au "snack bar" de la rue "Main", on fait connaissance avec: (de gauche à droite) Marguerite Lemoine, serveuse, M. et Mme Fortunat Chartier, et Mme Renée Huberdeau.



M. Omer Chartier, maître de poste et maire de Saint-Lazare

Réunion annuelle à Lorette

La réunion annuelle de l'Association des parents et maîtres de Lorette aura lieu le 25 octobre à 20h à l'école Lagimodière. On donnera notamment des informations sur la construction de l'école et on procèdera à l'élection de membres de l'association.

(Suite de la page 17)

Une pionnière de Saint-Lazare: Mme Rosine Chartier

La vie des personnes du troisième âge occupe, dans un village comme Saint-Lazare, une place importante. Ainsi le 7 octobre dernier, alors que Mme Rosine Chartier célébrait son 85e anniversaire de naissance, et que la veille elle avait été l'objet d'une fête intime, le feuillet paroissial distribué à la messe du dimanche lui consacrait plusieurs lignes d'un texte de circonstance...

par André-Yves ROMPRÉ

"Mme Rosine aujourd'hui Saint-Lazare vous dit "bonne-fête". Puissiez-vous nous rester encore bien des années. Notre paroisse a besoin des personnes de votre trempe et de votre Roil", pouvait-on lire dans ce feuillet paroissial.

La veille, samedi après-midi, Mme Rosine Chartier avait été le centre d'attention à la résidence locale du troisième âge où elle habite depuis quelques années. Autour d'elle s'étaient réunis des compagnes et des compagnons du troisième âge qui habitent également le foyer d'âge d'or. En plus, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants se pressaient autour d'elle pour lui faire la bise d'anniversaire. Une ambiance de fête intime, quoi.

"On veut pu mouver"

Un peu à l'image de ce proverbe métis qu'on perpétue à Saint-Lazare et qui dit "quand on a goûté à cette eau de l'Assiniboine, on veut pu mouver", Mme Rosine Chartier a des racines au milieu de ce village qu'elle a elle-même aidé à se bâtir. Elle a eu une vingtaine d'enfants dont l'un d'eux, Omer, occupe aujourd'hui la mairie du village en plus d'être le maître de postes, le directeur du comité culturel, et un parent engagé dans la cause francophone.

Mme Rosine fut aussi une pionnière typique de ce village à qui les religieuses de la Présentation de Marie, une communauté qui a toujours veillé à l'enseignement du français à Saint-Lazare, doivent beaucoup. En effet, au début de leur séjour à Saint-Lazare, Mme Rosine leur avait laissé sa maison pour les loger et s'était retirée avec sa famille à Treet pour la durée de la construction du couvent.

À 85 ans, Mme Rosine a encore l'oeil vif et se dit en bonne santé, malgré certains troubles d'arthrite, un peu normaux à son âge avancé.



Mme Rosine Chartier de Saint-Lazare a fêté ses 85 ans entourée de quelques uns de ses petits-enfants et arrière-petits-enfants: donnant la bise c'est Stéphane Chartier, et présentant le gâteau, ce sont Carmen Tremblay et Josée Chartier.

Cours du collège communautaire

La Société franco-manitobaine et le Collège communautaire de Saint-Boniface (section de l'éducation des adultes) annoncent que deux cours en animation pré-scolaire seront offerts pendant la saison 1979-1980: ACTIVITÉS PRÉ-SCOLAIRES ET PSYCHOLOGIE DE LA JEUNE ENFANCE.

Ces cours, d'une durée de 45 heures chacun, seront ouverts à toute personne intéressée à l'enfant d'âge pré-scolaire: parents, éducateurs, étudiants sortant de l'école secondaire, etc...

Les cours seront offerts le samedi matin de 9h à 13h pour une durée de onze semaines. Le cours ACTIVITÉS PRÉ-SCOLAIRES débutera le 10 novembre 1979 et se terminera le 16 février 1980. Le cours PSYCHOLOGIE DE LA JEUNE ENFANCE commencera le 23 février pour se terminer le 3 mai 1980.

Le cours ACTIVITÉS PRÉ-SCOLAIRES illumine[illegible] le "pourquoi" de diverses [illegible]ctivités aussi bien que le "comment". L'art dramatique, la peinture, la musique, le chant, les marionnettes, la menuiserie, la nutrition, la danse, l'expression corporelle et la science seront les sujets explorés au niveau de l'enfant d'âge pré-scolaire aux niveaux intellectuel, physique et émotif.

Pour plus de renseignements, prière de vous adresser à Janine Tougas, au bureau de la S.F.M. au 233-4915.



Campagne de fonds pour l'hôpital de Saint-Pierre-Jolys

Le 13 octobre s'est terminé, avec un bazar, la campagne de prélèvement de fonds pour améliorer l'équipement technique de l'hôpital de façon à pouvoir dispenser les meilleurs soins possibles aux patients gravement atteints. Cette initiative, conduite par le personnel des services de santé de l'hôpital de Saint-Pierre-Jolys, a atteint son objectif, soit $10,000. Une somme qui permettra aux services d'urgence et de soins intensifs de se doter d'équipements plus compacts et plus modernes.

RUBRIQUE À LA SFM...

Société franco-manitobaine
Tél.: 233-4915
340, boulevard Provencher
Case postale 145, Saint-Boniface, Manitoba
R2H 3B4

Les programmes de la Société franco-Manitobaine

"La S.F.M., qu'est-ce que ça fait?"

Voila une question que l'on entend souvent. Et pourtant, ceux qui oeuvrent au sein de l'organisme ne trouvent pas toujours le temps nécessaire pour répondre à toutes les demandes émanant de la communauté.

Cet article tentera donc de vous fournir des renseignements, de façon sommaire, sur les programmes actuels de la S.F.M.

1 - Programme de développement politique

Ce programme comprend un amas de dossiers dits politiques qui sont généralement reliés à des évènements qui se déroulent sur la scène politique en général. Mentionnons, à titre d'exemples, le cas FOREST, la révision de la loi scolaire au Manitoba, l'organisation du "lobbying" auprès des politiciens, la sensibilisation des candidats qui se présentent aux élections fédérales, provinciales, municipales et scolaires aux besoins de la communauté franco-manitobaine, et l'aide au Comité des résidants du nord de Saint-Boniface. Ajoutons que la S.F.M. collabore avec notre fédération nationale, la F.F.H.Q., sur certains dossiers pertinents au plan national, tels la mise sur pied de comités consultatifs auprès de Radio-Canada telle que suggérée par le C.R.T.C., et l'appui aux parents et aux étudiants de l'École de la Huronie à Penetanguishene en Ontario.

2 - Programme de développement communautaire

Ce programme vise à créer un dynamisme au sein de nos familles et de nos institutions franco-manitobaines. Le tout se réalise à partir d'une démarche communautaire flexible, axée sur des besoins, laquelle permet l'action dans plusieurs secteurs d'activités (ex.: loisirs, travail, culture, liturgie, économie, etc...) Concrètement parlant, un agent de développement communautaire se rend dans une communauté, à partir d'une demande que cette dernière a faite, pour aider aux personnes intéressées à bâtir un noyau d'individus désireux de faire évoluer leur communauté dans un secteur d'activité quelconque. La démarche utilisée implique qu'une formation de base technique peut être donnée au comité communautaire par l'agent avant et pendant l'action communautaire. En somme, la formation et l'appui aux communautés et aux organismes franco-manitobains sont les principaux services offerts par ce programme.

3 - Programme de développement économique

Ce secteur d'activité s'insère à l'intérieur du programme général de développement communautaire, et vise, à long terme, à assurer que les Franco-Manitobains contrôlent leur destinée économique. La S.F.M. assume donc, à cette fin, un rôle de sensibilisation et d'éducation vis-à-vis la communauté. À date, les activités et les services suivants ont été offerts par ce programme: cours en gestion et en surveillance efficace, publication et diffusion d'un bottin des commerçants franco-manitobains, diffusion d'informations, une conférence économique à laquelle ont participé environ 150 personnes, et assistance aux personnes intéressées à bénéficier des programmes de création d'emploi, entre autres. La formation et le fonctionnement de clubs d'investissements sont, à l'heure actuelle, les activités prédominantes de ce programme. Toutefois, l'année devant nous verra l'élaboration d'orientations économiques plus poussées et des actions subséquentes qui nous permettront de connaître un mieux-être économique au Manitoba français.

4 - Programme pré-scolaire

Ce programme de développement communautaire assure une liaison avec une quarantaine de groupes pré-scolaires qui fonctionnent en français au Manitoba. Les services offerts à ces groupes comprennent des journées de formation, une publication mensuelle (Le Mini-journal), et un centre de ressources pré-scolaires. De plus, les démarches sont en cours vers l'organisation de cours pour animateurs pré-scolaires offerts en collaboration avec le Collège communautaire de Saint-Boniface.

5 - Programme de loisirs

Le programme de loisirs comprend, entre autres, le projet de formation d'étudiants-animateurs. C'est un cours accrédité de 120 heures, offert au niveau secondaire, et qui offre aux étudiants inscrits un entraînement dans les jeux, le chant, l'artisanat, la nature, la danse, etc... La psychologie de l'enfant, le travail en équipe, la planification de programmes et l'évaluation font également partie de ce cours. Le programme offre également des sessions d'activités récréatives pour les écoles et des sessions d'entraînement pour les moniteurs de terrains de jeux, spécifiquement pour les programmes d'été. Ce programme est également intégré au développement communautaire.

6 - Programmes féminins

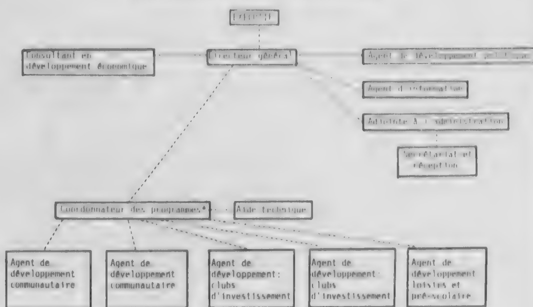
Les programmes féminins visent à l'épanouissement, à la conscientisation et à l'information de la franco-manitobaine. On y retrouve une série de cours intitulée, ÊTRE BIEN DANS SA PEAU, et une journée organisée et consacrée à la franco-manitobaine. Cette journée comprendra ateliers, conférences, et personnes-ressource. D'autres activités susceptibles d'intéresser la femme franco-manitobaine font également partie de ce programme de développement communautaire.

7 - Programme d'information

Le dernier-né, ce programme tentera de faire mieux connaître la S.F.M. à la population franco-manitobaine en informant régulièrement la communauté sur ses programmes, ses actions et ses préoccupations. Plusieurs activités sont prévues. Mentionnons le receuil et la diffusion d'informations, une chronique hebdomadaire dans **LA LIBERTÉ**, intitulée **"À la S.F.M...."**, l'organisation d'entrevues avec les médias, la préparation de discours, de memoires et de communiqués de presse, la publicité pour les activités de la S.F.M., et les communications avec la communauté franco-manitobaine.

Aux programmes, ci-dessus mentionnés, viennent s'ajouter plusieurs autres projets, activités et rencontres. Si l'on pense aux responsabilités politiques, communautaires et administratives que peut avoir un organisme comme la S.F.M., on ne doute pas "qu'il y a du pain sur la planche".

"Ouis! 'ben, ça travaille à la S.F.M.!"



ACTUALITÉS

- **L'assemblée annuelle du club de dévouement du centre récréatif de Sainte-Geneviève** a eu lieu mardi, le 9 octobre dernier. La constitution du centre a été adoptée à cette occasion. Pauline Hince et Jean-Louis Morin, agents de développement à la S.F.M., assistaient à cette assemblée.
- **Armand Bédard**, agent de développement politique à la S.F.M., a rencontré deux représentants de l'Église Unie, le 9 octobre dernier, en vue d'entamer un dialogue sur les relations entre francophones et anglophones au Canada.
- **Les agents de développement affectés aux clubs d'investissements**, Huguette Beaulieu et Jean-Louis Morin, travaillent actuellement à la rédaction d'un manuel de procédures concernant la mise sur pied et le fonctionnement des clubs d'investissements.
- **L'agent de développement affecté aux loisirs**, Janine Tougas, a donné une session aux futurs professeurs de la Faculté d'éducation de l'Université du Manitoba le 11 octobre dernier. On y traitait de philosophie et de présentation de jeux en français comme moyens de véhiculer le français, langue seconde.
- **Le Collège communautaire de Saint-Boniface et la Société franco-manitobaine** ont retenu les services de Madame Lucille Druwé, psychologue, pour effectuer un travail de recherche envers le développement d'un programme de certification pour les animateurs pré-scolaires.
- **La S.F.M.** a organisé un stage de formation pour les personnes oeuvrant comme secrétaires et réceptionnistes dans un bureau. On a étudié les sujets suivants: relations publiques, communications, et planification de carrière. Une dizaine de personnes y ont participé. Elles travaillent actuellement à la S.F.M., au Centre culturel franco-manitobain, au Cercle Molière et à la Fédération culturelle des canadiens-français.
- **Un stage de formation pour les étudiants-animateurs** aura lieu les 17, 18 et 19 octobre prochain au Centre provincial de leadership à Gimli. Ce stage est la deuxième étape d'un programme de formation organisé par la S.F.M.
- **Le projet d'amélioration de quartier du nord de Saint-Boniface** va bon train. La S.F.M., la Société historique de Saint-Boniface, et le groupe "Concerned Citizens of Winnipeg" travaillent toujours en collaboration avec le comité des résidants du nord de Saint-Boniface à l'élaboration d'un plan de développement à long terme.

ANNONCES

L'ENFANT ET LES MASS-MÉDIAS

une session intensive pour parents, éducateurs et jeunes adultes

Au Collège universitaire de Saint-Boniface

du 2 novembre (19h) au 4 novembre (16h30) 1979

Personnes-ressource et animateurs:

- Jacques Paquette, de l'Office national des communications sociales
- Roger Blais, animateur et consultant à l'Office national du film
- Paul Boily, animateur au Diocèse de Sherbrooke

Inscription: $20.00 (repas compris). Date limite: le 31 octobre 1979.

Pour plus de renseignements, s'adresser à:

Maria Prenovault, s.n.j.m.
Office des communications sociales
622, rue Taché
SAINT-BONIFACE (Manitoba)
R2H 2B4
Téléphone: 247-9851, poste 55

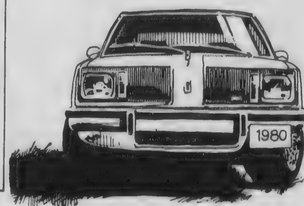
Les Chevrolet et Oldsmobile 1980 sont arrivées chez

BRODEUR FRÈRES LTÉE

WINNIPEG: **269-4603** SAINT-ADOLPHE: **883-2303**

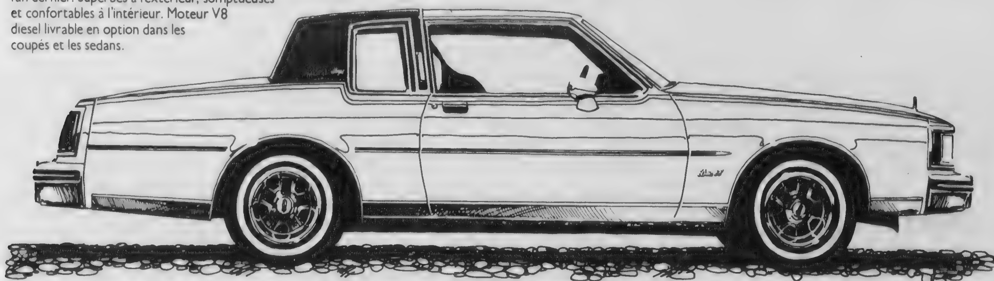


CUTLASS: la voiture de taille moyenne la plus populaire d'Amérique du Nord. Le nouveau sedan 4 portes est d'une conception nouvelle. Tous les modèles sont livrables avec moteur V8 diesel en option.



OMEGA: votre impression des petites voitures en sera radicalement modifiée. Traction avant plus les avantages, le luxe et la technique de pointe typiques d'Oldsmobile.

QUATRE-VINGT-HUIT/QUATRE-VINGT-DIX-HUIT: magnifiques voitures de luxe redessinées pour en réduire la résistance aérodynamique en comparaison avec l'an dernier. Superbes à l'extérieur, somptueuses et confortables à l'intérieur. Moteur V8 diesel livrable en option dans les coupés et les sedans.



Certains des équipements sur les véhicules représentés sont livrables moyennant supplément.

Oldsmobile

On vous en a construit une



CAPRICE: un nouveau standard en fait de voitures. Redessinée, elle offre moins de résistance aérodynamique et son poids réduit en affine les lignes en comparaison avec l'an dernier. Une voiture très élégante.

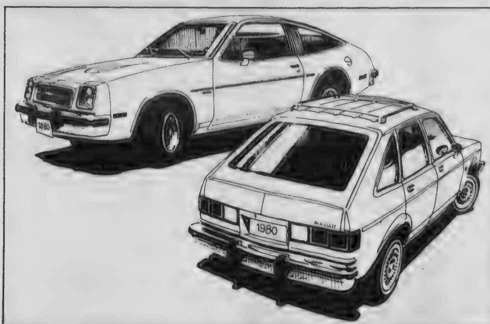
MONTE CARLO: une voiture capable d'admirables performances. Un V6 à turbocompresseur en option fournit une puissance accrue quand il le faut. Luxe, tenue de route, élégance: voilà la Monte Carlo.



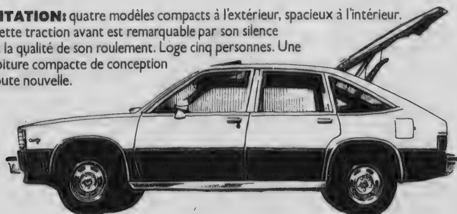
MALIBU: cette voiture familiale de taille moyenne est dotée de la robustesse, de la fiabilité traditionnelles de Chevrolet. Son prix, sa valeur, la qualité de sa performance ne vous décevront pas.



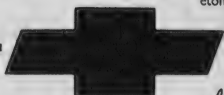
MONZA (à droite): la sportive Monza est très amusante à conduire. Son équipement standard comprend sièges-baquets, radio AM, glaces en verre teinté, moulures latérales de carrosserie et bien d'autres choses.



CITATION: quatre modèles compacts à l'extérieur, spacieux à l'intérieur. Cette traction avant est remarquable par son silence et la qualité de son roulement. Loge cinq personnes. Une voiture compacte de conception toute nouvelle.



CHEVETTE: la petite voiture la plus vendue au Canada.* Redessinée et dotée d'une étonnante quantité d'équipements standard: radio, bloc central, sièges-baquets inclinables et bien d'autres choses encore. La liste en est longue, mais le prix très restreint.



*D'après les enregistrements R. L. Polk de véhicules neufs au Canada de janvier à juin 1979.

nécrologie



SIMONNE TAILLEFER (née ST-VINCENT)

Soudainement, le 6 octobre 1979, est décédée à sa résidence, Mme Simonne Taillefer, âgée de 66 ans, demeurant 685 avenue Taché à Saint-Boniface, et précédemment de La Broquerie, Manitoba.

Les prières ont été récitées le mercredi 10 octobre à 19h30 à la Chapelle funéraire Coutu, 156 rue Marion à Saint-Boniface. Les funérailles ont eu lieu le jeudi 11 octobre à 11h. La messe de résurrection a été célébrée par le Révérend Père Louis-Philippe Jean, en l'église catholique de La Broquerie et suivie de l'enterrement dans le cimetière de l'église

Mme Taillefer a été précédée par son mari Jean, le 7 Mai 1963. Elle laisse dans le deuil quatre fils: David et sa femme Florence de Saint-Boniface; Jean-Paul et sa femme Marie-Jo de Lynn Lake, Manitoba; Léo et sa femme Rachel de Lorette, Manitoba; Jacques et sa femme Lorraine de Saint-Vital; cinq filles: Lina et son mari Fernand Laurencelle de Saint-Boniface; Laurette et son mari Claude Sarrasin de Saint-Vital; Marie et son mari James Engel de La Broquerie, Manitoba; Yvonne et son fiancé Rosario Marion de Saint-Boniface; Claudette et son mari Louis Lavallé de Saint-Boniface; ainsi que vingt petits-enfants, trois frères: Paul et sa femme Marie; Joseph et sa femme Cécile, tous deux de Sainte-Anne, Manitoba; Camille et sa femme Margaret de Saint-Vital; une soeur: Flore Grégoire de Saint-Boniface et sa tante Mme Rosa Bouchard, aussi de Saint-Boniface.

La Chapelle Funéraire P. Coutu 156, rue Marion à Saint-Boniface était chargée des funérailles.



Soeur Emilienne Gaboury

À la Maison Provinciale des Soeurs Grises, 151, rue Despins, Saint-Boniface, est décédée le 7 octobre 1979, Soeur Emilienne Gaboury, à l'âge de 87 ans dont 61 ans de vie religieuse.

Soeur Emilienne est née à Bruxelles, Manitoba le 7 février 1892 et c'est là qu'elle fit ses études. Elle entra au noviciat de Saint-Boniface le 26 juillet 1916 et prononça ses voeux perpétuels à la Maison mère à Montréal le 15 août 1921.

Outre les 39 années de sa vie consacrées à nos missions du Manitoba et de l'Ontario dans les services ménagers, Soeur Emilienne se dévoua à la confection des hosties à la Maison provinciale durant 6 ans et en tant que sacristine à Berens River durant 6 ans. En 1968, elle prenait place à l'infirmerie.

Elle laisse dans le deuil une soeur, Madame Philippe Bisson (Sara), Foyer Notre-Dame de Lourdes, Notre-Dame de Lourdes, Manitoba ainsi que plusieurs neveux et nièces, dont Soeur Marie Boulet, s.g.m. Chesterfield Inlet, N.W.T., Soeurs Jeanne et Bernadette Boulet, m.o. et Lillianne Gaboury, Ursuline et plusieurs cousins et cousines.

Les prières furent récitées le lundi 8 octobre à la Maison provinciale des Soeurs Grises suivies par la messe de Résurrection à 10h. L'enterrement a eu lieu mardi le 9 octobre au cimetière de Saint-Boniface.

La direction des funérailles de Soeur Emilienne Gaboury a été confiée au Salon Funéraire Desjardins, 357 rue Des Meurons, Saint-Boniface.

JOSEPH HORMISDAS TURENNE

Au Centre Taché, après une longue maladie, est décédé le 1er octobre 1979, Hormisdas Turenne, époux bien-aimé d'Irène Turenne, 372, place Cabana à Saint-Boniface.

M. Turenne naquit le 10 décembre 1899 à Saint-Pierre, Manitoba. Il joignit "The Marist Brothers" en Lowell, Mass. U.S.A., et enseigna l'école pendant 8 ans. Ensuite, il revint à Saint-Pierre où il maria Irène Lacasse en 1930 et il fut employé pendant 8 ans, à la Banque Canadienne Nationale après quoi il s'installa commerçant à Otterburne jusqu'au moment de sa maladie en 1954. Il était membre du Conseil des Chevaliers de Colomb, no 2450.

Il laisse dans le deuil, en plus de son épouse, deux fils: Noël d'Alberta; Émile et son épouse Béatrice de Saint-Boniface; six petits-enfants et un arrière petit-fils; un frère: Adélard de Saint-Pierre et deux soeurs: Sr Amanda Turenne, s.g.m. et Mme Emerence Ritchot, toutes deux de Saint-Boniface.

Les prières ont été récitées à la Chapelle funéraire Desjardins à 19h30 le mercredi 3 octobre, par le Père Edmond Turenne. La messe de Résurrection a eu lieu à 10h le jeudi 4 octobre dans la Cathédrale de Saint-Boniface, suivie de l'enterrement à "Glen Lawn Memorial Gardens". Les porteurs étaient ses six neveux: Alfred, René et Edmond Lacasse, Maurice et André Turenne, et Lucien Sicotte.

REMERCIEMENTS

Merci à M. l'abbé Couture, curé de la paroisse, qui a célébré la messe de funérailles; à M. l'abbé Henri Perron et au Père Edmond Turenne qui ont célébré et concélébré la messe des funérailles et récité les prières. Merci à la chorale, dirigée par Sr Dorge, ainsi qu'à M. Aurèle Desaulniers; au servant de messe M. Bernard Blais, ainsi qu'aux porteurs. Un merci spécial au personnel du Centre hospitalier Taché pour leurs bons soins; au Père Wilfred Sicotte et à l'abbé Lionel Thibault pour leur aide spirituelle. Merci aussi aux Soeurs Grises pour leur dévouement et leur réconfort.

Merci aussi à tous les parents et amis et à tous ceux qui ont témoigné de la sympathie soit par offrandes de messe, l'assistance aux prières ou aux funérailles, envoi de fleurs, ou de toute autre façon.

REMERCIEMENTS

60e anniversaire

Nous désirons exprimer nos remerciements les plus sincères à tous nos enfants pour la fête qu'ils ont si délicatement préparée à l'occasion de notre 60e anniversaire de mariage.

Nous avons beaucoup apprécié la présence des parents, petits-enfants et amis venus de partout pour nous revoir en ce grand jour et pour assister à la messe qui fut célébée par M. l'abbé Roland Lavoie assisté du Père Alvin Gervais, o.m.i.

Nous avons été très touchés de voir deux de nos fils, Olivier et Normand servir la messe et deux petits-enfants Raynald Rivard et Lilliane Villeneuve faire les lectures. Marc et Michelle Rivard, petits-enfants aussi, ont contribué à la fête en exécutant les marches d'entrée et de sortie de l'église.

La célébration fut rehaussée par les chants de la chorale sous la direction de Sr Florence Fillion et la participation de nombreuses religieuses aux chants et aux prières.

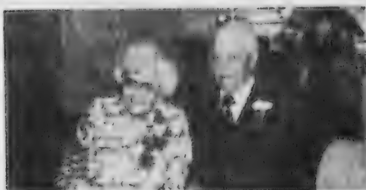
Nous nous rappellerons longtemps des chants touchants éxécutés par notre neveu Ronald Lachance accompagné de Jeannette Bergeron.

Nous voulons redire notre reconnaissance, encore une fois, à nos enfants pour le thé organisé à l'occasion de notre 60e anniversaire, ainsi que pour les nombreux voeux et cadeaux reçus de tous. Grâce à vous tous, la fête a été inoubliable.

Théophile et Rosina Rivard

50 ans de mariage

HERMINE ET TOBIE GROUETTE



M. et Mme Tobie Grouette ont célébré 50 ans de mariage le 2 octobre 1979.

Ils ont 4 enfants, M. et Mme Alain et Aline Grouette, M. et Mme Léo et Pauline Faucher, M. et Mme Léo et Lorraine Grouette et M. et Mme Marcel et Eveline Pattyn. Un souper en leur honneur a eu lieu le 22 septembre à la résidence de Pauline et Léo Faucher.

Le 2 octobre, en la basilique de Saint-Boniface, le père Claude Blanchette a célébré une messe à leur intention qui fut suivie par une réception chez Léo et Lorraine Grouette 325, boulevard Provencher.

Des messages de félicitations furent reçus de Mgr Hacault, archevêque de Saint-Boniface; de M. Ed Schreyer, Gouverneur Général; de M. Joe Clark, Premier Ministre; de M.F.L. Jobin, Lieutenant-Gouverneur; de M. Sterling Lyon, Premier Ministre du Manitoba et de beaucoup de parents et amis.

AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU LAWRENCE CHASSIE, du village de Fisher Branch, au Manitoba, décédé;

TOUTES réclamations contre la succession ci-dessus mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés chambre 200-170 rue Marion, Winnipeg, Manitoba, R2H 0T4 le ou avant le 12e jour de novembre 1979.

MARCOUX BETOURNAY GUAY
Procureurs de la succession.

Les petites annonces

À VENDRE OU À LOUER - Saint-Pierre-Jolys - juste en dehors des limites du village - bungalow de 3 chambres à coucher - garage attenant pour une automobile - 1 1/2 salle de bains - "cathedral ceilings" - 1392 pieds carrés - intérieur nouvellement peint - sous-sol complet - (complètement isolé) avec 3 plomberies - chauffage électrique - 2 cheminées pour foyer - extérieur, en partie, en pierres - lot 132' x 232' - pelouse paysagée avec arbres - grand jardin. Un échange pour un terrain ou une habitation pourrait être envisagé. Libre immédiatement - faites-moi une offre - contactez Claude Hébert 433-7472.
- 17 -

MAISON À LOUER - 270 Dollard - 2 étages - libre le 1er novembre 1979 - avec réfrigérateur, cuisinière, laveuse automatique - 2 chambres à coucher - sous-sol à la grandeur. Loyer $240/mois - téléphone 222-3766 après 18h.
- 33 -

À VENDRE - maison mobile Challenger, 14' x 68', 2 chambres à coucher, grand salon et cuisine, fournaise électrique, très bon état...$11,000. Composer (1) 737-2210.
- 19 -

À VENDRE - pour cause de départ - maison mobile renouvelée - 3 chambres à coucher avec extension 16' x 20' - meublée ou non-meublée, peut-être déménagée. Les rideaux sont fournis. Téléphoner (1) 242-2290 (Manitou). Meilleure offre.
- 25 -

QUÉBÉCOISE-Française - bilingue, divorcée, 5'6", 42 ans, taille moyenne, belle apparence, cultivée, libre, possède de connaissances agricoles; désire seconder fermier, honnête, travailleur, ouvert au bonheur, avec ou sans enfants. But: sérieux. Réponse assurée à tous. Écrire à: Mme Jocelyne Désalliers, 461 - Main - No. 2, Cowansville, Québec, J2K 1J4.
- 34 -

À VENDRE - remorque avec amortisseurs, tente pour une automobile Chevrolet Nova 1976 "Hatchback". Composer 247-6842 après 13h.
- 20 -

À LOUER - Saint-Adolphe "bi-level" de 3 ans, 3 chambres à coucher, garage attenant, libre le 1er novembre. Composer 233-6535.
- 26 -

À VENDRE - fauteuil (genre cuir) - couleur verte, berceur et pivotant - valise en très bon état - téléphoner 247-7536 à 12h ou 18h.
- 35 -

GRATUIT - copeaux de bois pour litières ou isolation. Téléphoner à La Broquerie Lumber (1) 424-5333. En direct de Winnipeg 284-2081.
- 36 -

À LOUER - appartement de 3 pièces dans maison tranquille. Téléphone 775-1439 après 19h.
- 39 -

VENTE PRIVÉE - bungalow de 3 chambres à coucher près du village de Saint-Malo avec garage, étable, sur un lot donnant sur la rivière. Environ 7 acres de terrain. Quelles offres? Pour plus d'informations, composer 233-7601
- 21 -

À LOUER - rue Deniset - appartement de 3 pièces inclus salle de bains. Cuisinière et réfrigérateur - hydro compris. Entrée privée. Libre le 1er novembre - téléphoner 237-5672.
- 28 -

À VENDRE - 2 motoneiges 1977, Modèle Olympic 340 avec démarreur électrique - habits de neige, bottes, mitaines, casques - composer 233-0864.
- 37 -

À DONNER - beaux petits poissons dorés "Gold Fish" environ 1 pouce de long - 2 douzaines. Composer 247-4823 ou 256-8439.
- 40 -

SAINT-LABRE - petite maison de 3 pièces - hangar et puits - terrain d'environ 1 1/2 acre clôturé - téléphonez 257-7534 (Saint-Vital).
- 23 -

GARDERIE HORACE - au 285 rue Horace, offre bons soins pour vos enfants. Encore des places disponibles. Nos portes sont ouvertes de 7h à 18h - les frais comprennent toute nourriture - composez 233-4536.
- 30 -

DAME QUI AIME LES ENFANTS garderait chez elle des enfants (nouveau-né à 5 ans) du lundi au vendredi - téléphoner 247-8022.
- 32 -

À LOUER - grande chambre meublée, pour jeunes filles. Cuisinière, réfrigérateur, laveuse & sécheuse compris. Près autobus. Téléphoner 233-4345 après 16h.
- 41 -

À SAINT-MALO - une maison à louer de 3 chambres à coucher - $150.00/mois. Contacter le propriétaire Aimé Trudel à 257-5286
- 24 -

À VENDRE - voiture type Commerciale - Renault 12, 1974 - 4 cylindres - 7 roues avec pneus Michelin - contacter 668-0477 après 16h.
- 31 -

À VENDRE OU À LOUER - Saint-Pierre-Jolys - juste en dehors des limites du village - taxes peu élevées - bungalow de 5 ans, 3 chambres à coucher - 1392 pieds carrés - nouvellement peint, garage attenant pour une automobile; "cathedral ceilings", 1 1/2 salle de bains, 2 cheminées pour foyer; sous-sol complet (isolé) avec 3 plomberies; lot paysagé de 132' x 232'. Près de l'autobus scolaire. Prix pour vendre $47,000. Loyer: $300 par mois. Libre immédiatement. Contactez le propriétaire Claude Hébert au 433-7472.
- 38 -

N'OUBLIEZ PAS!

Deux parutions de petites annonces gratuites vous sont offertes par LA LIBERTÉ. Seulement il vous faut faire parvenir le texte écrit de vos annonces avant le lundi, à midi!

DR RAY PICHÉ
Dentiste
118, rue Horace
Saint-Boniface, Man
R2H 0V9
Téléphone: 233-7726

Burns-Hanley
du groupe
BOURASSA
pour toutes fournitures d'églises
164, boul. Provencher

SERVICE COMPLET DE DÉMENAGEMENT



Rolly's Transfer Co. Ltd.
256-5869 256-2564
Personnel tout à fait expérimenté

DIVERS

MARION RUBBER STAMP
169, rue Marion
Saint-Boniface
Téléphone: 233-2211
Tampons pour tous usages.

PELLAND CATERING
Traiteur: mariages, diners, réceptions et banquets
161, boul. Provencher, Saint-Boniface
Téléphone: 247-3319

Del's Specialty Meats Ltd
PÂTÉ DE FOIE
586, rue Des Meurons
Tél.: 247-7966

Lionel Aquin
RÉPARATION
de toute marque de machines à coudre
Tél.: 233-2940
271, boul. Provencher,
Saint-Boniface

ASSUREURS

ELW
Ernst, Liddle & Wolfe Ltd.
• ASSURANCES
• IMMEUBLES
• HYPOTHÈQUES
• ÉVALUATIONS
100 - 259 ave Portage, Winnipeg, Tel. 943-5408

LAURENT-J. ROY
Avocat et notaire
MONK, GOODWIN & COMPANY
500, Édifice Canada Trust - 232 avenue Portage
Winnipeg, Manitoba Téléphone: 956-1060

Assurances Aurèle Desaulniers
390, boul. Provencher, Tél.: 233-4051
CIS Pour tout service d'assurances FEU VIE MALADIE AUTOPAC

233-7760 AUTOPAC 233-7351
MAURICE-E. SABOURIN LTD
195, boul. Provencher, St-Boniface (6), Man.
ASSURANCES DE TOUS GENRES
AGENCE DE VOYAGES
Avions - Bateaux - Tours - Trains

TEFFAINE MONNIN HOGUE & TEILLET
AVOCATS ET NOTAIRES
R.E. TEFFAINE, C.R.
M. MONNIN
A.J. HOGUE
L.V. TEILLET
C. SHARP
L. CENERINI
BUREAUX A
201-185, boul. Provencher
Saint-Boniface
Téléphone: 233-1426
3527 chemin Pembina,
Saint-Norbert
Téléphone: 261-7190

MARCOUX, BETOURNAY & GUAY
AVOCATS ET NOTAIRES
L.G. MARCOUX, C.R.
R.L. BETOURNAY
R. GUAY
D. LABOSSIÈRE
BERNARD J. RODRIGUE
200-170, rue Marion
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0T4
(204) 233-8901

AGENCE D'ASSURANCES
FOREST Ltée
Pour tous services d'assurance et de voyage.
160, rue Marion, SAINT-BONIFACE
Lise, Nicole
Georges
247-8434 233-4955

OPTOMÉTRISTES

Dr E.M. FINKLEMAN
et
Dr S.A. FINKLEMAN
Optométristes
208, Avenue Building
265, av. Portage
Winnipeg, Tél.: 942-2496
Examen de la vue
et
Lunettes ajustées

Dr R.J. Lecker Dr M.N. Lecker
Optométristes
Examen de la vue
James Shaen Ltd.
2e étage, édifice Hurtig
264, avenue Portage
Téléphone: 943-6628

DR R.J. STANNERS
Optométriste
Examen de la vue
139, boulevard Provencher
Au rez-de-chaussée
Téléphone: 233-3889

CHIROPRATICIENS

Rendez-vous Téléphone: 233-3060
CENTRE CHIROPRATIQUE PROVENCHER
154, boul. Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
CHIROPRATICIEN
Gilbert-E. Bohémier, D.C.

FERBLANTIERS

LSM
LAFRENIÈRE SHEET METAL LTD.
Chauffage
Ventilation
Climatisation de l'air
401, rue Youville
Saint-Boniface
Téléphone: 233-7946

Air climatisé
Gouttières
Ferblanterie
Ventilation
ROSSIGNON
SHEET METAL & HEATING
491, ch. Ste-Anne
Saint-Vital
R2H 0T1
Tél.: 257-2921
René André 256-3340

AVOCATS-NOTAIRES

LAURIER RÉGNIER
AVOCAT et NOTAIRE
304-265, avenue Portage
Winnipeg, Manitoba
Téléphone: 942-3924

François Avanthay
LL.B.
Avocat et Notaire
25-185 boulevard Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
Téléphone: 233-5029

COMPTABLES

FOREST GUENETTE CHAPUT
comptables agréés
262, rue Marion
Saint-Boniface, R2H 0T7
Téléphone: 233-8593

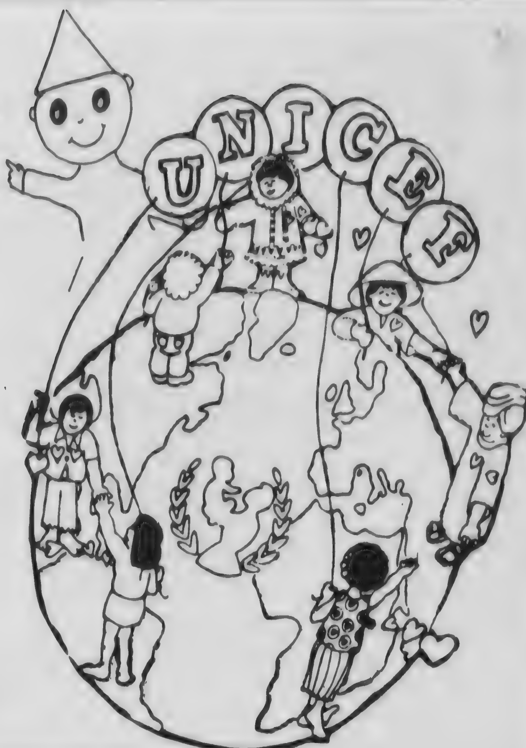
TRANSPORTS

• Service de grues • Transport de machinerie
• Livraison de produits en béton
PUTT'S TRANSFER



Pierre-J. Beaudry
propriétaire
85 DES MEURONS
ST-BONIFACE 6, MAN.
Téléphone: 233-6327

La Page de Bicolo



CETTE ANNÉE, C'EST NOTRE ANNÉE!!

C'est l'année Internationale de l'**ENFANT**! L'organisation mondiale **UNICEF** que tu connais déjà, organise avec la Croix Rouge une journée **MONDIALE** pour les enfants, surtout ceux des pays plus pauvres.

Le 24 octobre, nous penserons spécialement aux enfants de l'Inde, de l'Amérique du Sud, de l'Afrique qui souffrent terriblement de la faim et de maladies.

Qu'est-ce que tu peux faire toi, ici au Manitoba?

Peut-être pourrais-tu organiser un projet avec ta famille ou ta classe pour aider ces enfants qui, comme toi, aimeraient bien manger au moins une fois par jour.

Tous ces enfants ont besoin de quelqu'un qui les aime! Allons faire quelque chose!

Bicolo



a. J _ P _ N _ _ _ E
b. A _ _ R _ C _ _ N
c. M _ X _ C _ _ N
d. F R _ N _ _ _ S
e. H _ N D _ U
f. C _ _ N _ I S _
g. A F _ _ C _ I N

TU PEUX FAIRE BEAUCOUP!

(Seulement quelques suggestions).

Des choses que tu pourrais faire avec ta classe:

- Tu apprends à connaître un de ces pays pauvres en invitant une personne qui a déjà vécu dans ces pays à venir vous parler.
- Tu organises un projet précis (vente d'objets que vous avez faits vous-mêmes, gâteaux, bricolage , plantes...)
- Le soir de Halloween, au lieu de ramasser des friandises pour toi, tu ramasses des sous avec ta petite banque de l'**UNICEF**.
- Avec ton instituteur(trice), vous "adoptez" un enfant d'un pays sous-développé; vous apprenez à le connaître, par correspondance, et vous lui envoyez un peu d'argent régulièrement.

Il y a bien d'autres façons. Peut-être que ton école fait déjà quelque chose pour les enfants pauvres, veux-tu m'en parler? Je ferai paraître ta lettre et ce sera une bonne façon de partager nos suggestions.



Bon project!



MOT CACHÉ **MOT CACHÉ**

Qu'est-ce que tu aimes faire tous les jours?

Trouve le mot caché.

J	O	U		R							
	M	A		G	E	R					
				A	B	R	I	Q	U	E	R
				I	D	E	R				
C	H	A		T	E	R					
S	A	U		E	R						
				O	U	R	I	R	E		



DES MASQUES

Pour faire quelque chose de différent à Halloween, essaie de confectionner toi-même ton masque. Tu vas voir, qu'en plus d'être drôle et original, il ne coûtera presque rien car tu peux le faire avec des choses ordinaires de la maison.

Les masques:

1 - Une boîte à chapeaux ou autre boîte ronde, et une boîte de conserve vide recouverte de papier construction. Ajoute des bouts de papier pour les cheveux, le nez, et la bouche. Découpe des trous pour les yeux.

2 - Un contenant de crème glacée. Les lunettes et les oreilles avec du carton. Colle des brins de laines ou du papier pour la barbe.

3 - Une tête en papier maché, (un peu plus difficile). Ajoute des brins de laine pour la moustache et du carton pour les oreilles, les cils et la bouche.

Quant à ceux illustrés à droite, ils sont faits avec une noix de coco, une assiette en aluminium et un simple morceau de carton épais. C'est amusant de leur tailler des oreilles, de leur fixer des yeux ou dessiner une bouche. Laisse ton imagination aller et tu verras tout ce que tu peux faire d'amusant. Tu peux t'en faire une collection!

Bonne Chance!

ILS SONT FORT ORIGINAUX!

Un criminel confie à son avocat, avant son procès:

- Maître, si vous m'obtenez vingt ans, je vous donne $10,000.

Le procès est terminé et l'accusé est effectivement condamné à vingt ans de réclusion. Le condamné tient parole et verse l'argent à son avocat qui lui dit:

- Ah! mon ami, j'en ai eu un mal! Figurez-vous que le juge voulait vous acquitter...

Combien comptes-tu de citrouilles? .....

D'après toi, quelle saison est-ce? ....

Colorie à ton goût!



 N'oublie pas le courrier de **"SAITOUT"** 

Écris-lui tes problèmes ou demande lui des questions. Il s'efforcera de te répondre!

"Saitout"
Club de Bicolo
C.P. 262
Saint-Pierre-Jolys
Manitoba R0A 1V0

****

Gagnante de la semaine

No. 5121
Chantal Gobeil
Lorette, Manitoba

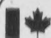
ATTENTION... ATTENTION!

Si tu veux devenir membre de mon Club, tu n'as qu'à découper le coupon ci-dessous, le remplir correctement et le retourner à:

Club de Bicolo
C.P. 262
Saint-Pierre-Jolys
Manitoba R0A 1V0

Tu recevras ensuite ta carte de membre. Chaque semaine, un gagnant est choisi parmi tous les membres.

Nom: ....
Adresse: ....
....
Code postal: ....
Âge: .... Année: ....



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

DECISION

À la suite de l'audience publique tenue à Winnipeg (Manitoba) le 15 juin 1979, le Conseil de la radiodiffusion et des télé-communications canadiennes annonce la décision suivante qui entre en vigueur immédiatement.

Décision CRTC 79-638

SECTEUR DE WINNIPEG (MANITOBA) - 790119200

Winnipeg Videon Limited

Demande présentée en vue d'obtenir l'autorisation de modifier les tarifs d'abonnement présentement autorisés par le Conseil pour un secteur de Winnipeg (Manitoba) comme suit:

Tarifs

	Tarifs maximums actuels	Tarifs maximums projetés
Frais d'installation	$15.00	inchangés
Tarif mensuel	$5.00 (incluant micro-ondes)	$5.75 (incluant micro-ondes)

Les montants ci-dessus sont les taux maximums; cependant, le requérant propose des taux spéciaux qui sont énumérés dans la demande.

Décision: **APPROUVÉE EN PARTIE**

Le 8 août 1977, le Conseil a publié un avis public et des décisions autorisant l'exploitation de nouvelles entreprises de télévision par câble dans plusieurs communautés du Manitoba. Un certain nombre de ces communautés sont petites et incapables d'assumer seules les coûts des services qui étaient autorisés et qui provenaient d'endroits éloignés des communautés en question.

Le Conseil avait imposé une condition importante à l'exploitation des entreprises de télévision par câble: que les titulaires de licence forment un consortium pour fins de partage des coûts, de manière à permettre à ces petites communautés de recevoir les services éloignés. Dans son avis public, le Conseil déclarait ce qui suit:

"Le Conseil s'attend à ce que le consortium de titulaires élabore les méthodes de partage des coûts qu'ils considéreront comme les plus appropriées afin de permettre la distribution des signaux de télévision autorisés aux systèmes qui détiennent une licence".

En substance, cette condition sous-entendait que les régions à forte densité de population, telles que Winnipeg, devraient financer l'expansion du service dans d'autres régions, visant ainsi les titulaires de licence de Winnipeg: Greater Winnipeg Cable Ltd. et Winnipeg Videon Ltd. Les titulaires de licence du Manitoba, qui ont formé l'Association of Cable Operators of Manitoba (A.C.O.M.), le Manitoba Telephone System (MTS) et le Conseil ont tenté à maintes reprises de résoudre la difficulté mais de telles méthodes de partage des coûts n'ont pas encore été élaborées. Les problèmes en suspens ont trait à la négociation des contrats entre l'A.C.O.M. et le MTS relativement au choix et au coût des installations qui doivent être utilisées pour distribuer les signaux.

Outre ces facteurs, le Conseil, dans la décision CRTC 78-771 du 19 décembre 1978, a déclaré, en refusant l'augmentation de tarif demandée par Videon, qu'il serait prêt à étudier une demande d'augmentation de tarif "dès qu'il (Videon) sera en mesure d'évaluer l'effet des nouveaux tarifs du MTS pour l'usage de ses installations de distribution par câble".

À l'audience publique du 15 juin 1979, les stations CKND-TV et CKY-TV et l'Association des musiciens de Winnipeg ont présenté des interventions à l'appui de la demande. Par contre, Development Communication Consultants Limited (Devcom), MTS et Westman Media Cooperative Limited (Westman) se sont opposés à la demande. Des représentants de Devcom et du MTS ont comparu à l'audience publique.

Le MTS a soutenu qu'étant donné que les problèmes concernant l'approbation et le paiement pour l'utilisation des installations de distribution par câble n'étaient pas encore réglés et que Videon n'avait attribué aucune des sommes provenant de l'augmentation proposée aux méthodes de partage des coûts susmentionnés, la demande de hausse tarifaire était prématurée. Cet argument laisse entendre que la demande devrait être soit refusée ou approuvée sous réserve de ces priorités.

Même si les négociations sur ces points n'ont pas abouti, le Conseil a conclu que le requérant avait justifié une augmentation partielle de $5.00 à $5.50 du tarif d'abonnement mensuel (y compris les frais de micro-ondes), pour les raisons suivantes: le niveau élevé des services offerts, du point de vue qualité et variété d'émissions offertes aux abonnés, malgré le fait que le titulaire exigeait un tarif mensuel inférieur à ceux des entreprises de télévision par câble voisines de Winnipeg et à ceux d'autres entreprises du Manitoba ainsi que d'autres grands centres du Canada; les dépenses encourues par le titulaire pour la promotion et l'acquisition d'émissions et le fait que le titulaire, à titre de plus importante entreprise de télévision par câble du Manitoba, a mis et est requis de continuer à mettre certaines techniques et services à la disposition d'autres titulaires de la province.

Le Conseil prend bonne note de la déclaration du titulaire à l'audience, qui se dit disposé à collaborer à la conclusion de méthodes de partage des coûts et à l'application de subventions. Le Conseil est heureux de cette déclaration et demande aux diverses parties de régler le plus tôt possible leurs différends, dans l'intérêt public.

J.G. Patenaude
Secrétaire général intérimaire
OTTAWA

le 10 octobre 1979

À LA COUR SUBROGÉE DE SAINT-BONIFACE DANS LA PROVINCE DU MANITOBA

CONCERNANT "THE CHILD WELFARE ACT", R.S.M. 1970, Cap. C80 et les modifications qui en découlent:

CONCERNANT la garde de ANNICK PÉLOQUIN.

AVIS DU PROJET DE PROPOSITION

VEUILLEZ PRENDRE NOTE qu'une proposition sera faite, aux noms de GILLES HÉBERT et de JOCELYNE HÉBERT, tous deux de Saint-Malo, Manitoba, devant le Juge du tribunal référé, au Palais de Justice, 227 boulevard Provencher, à Winnipeg, Manitoba, le vendredi, 9e jour de novembre, A.D. 1979 à 10h de l'avant-midi, ou aussitôt après que la proposition sera entendue pour une ordonnance désignant GILLES HÉBERT et JOCELYNE HÉBERT comme tuteurs d'ANNICK PÉLOQUIN, enfant de HÉLÈNE ALICE PÉLOQUIN, anciennement de Saint-Malo, Province du Manitoba, veuve, décédée le 4e jour de mars, A.D. 1979 et qui a laissé dans le deuil ANNICK PÉLOQUIN, l'enfant décrit ci-dessus.

VEUILLEZ PRENDRE NOTE que pour appuyer cette proposition, les déclarations de GILLES HÉBERT et JOCELYNE HÉBERT seront lues ainsi que tout autre témoignage que l'avocat jugera bon d'entendre et que cette honorable Cour acceptera.

De plus, VEUILLEZ AUSSI PRENDRE NOTE que si vous ne vous présentez pas en personne ou ne vous faites pas représenter par votre avocat au jour et à l'heure indiqués plus haut, cette ordonnance pourra être faite en votre absence, comme la Cour le jugera bon.

ENREGISTRÉ au bureau du greffier de la ville de Winnipeg, Manitoba, ce 27e jour de septembre A.D. 1979, par MARCOUX BETOURNAY GUAY, avocats, 200-170, rue Marion, Winnipeg, Manitoba, R2H 0T4 - Avocats des requérants.

À LA COUR SUBROGÉE DE SAINT-BONIFACE DANS LA PROVINCE DU MANITOBA

CONCERNANT "THE CHILD WELFARE ACT" R.S.M. 1970, Cap. C80 et les modifications qui en découlent:

CONCERNANT la garde de ANNICK PÉLOQUIN.

AVIS DU PROJET DE PROPOSITION

VEUILLEZ PRENDRE NOTE qu'une proposition sera faite, aux noms de LAURETTE COURCELLES, ménagère, et de GERMAIN GOSSELIN, fermier retraité, tous deux de Saint-Malo, Manitoba, devant le Juge du tribunal référé, au Palais de Justice, 227 boulevard Provencher, à Winnipeg, Manitoba, le vendredi, 9e jour de novembre, A.D. 1979 à 10h de l'avant-midi, ou aussitôt après que la proposition sera entendue pour une ordonnance désignant LAURETTE COURCELLES et GERMAIN GOSSELIN comme tuteurs d'ANNICK PÉLOQUIN, enfant de HÉLÈNE ALICE PÉLOQUIN, anciennement de Saint-Malo, Province du Manitoba, veuve, décédée le 4e jour de mars, A.D. 1979 et qui a laissé dans le deuil ANNICK PÉLOQUIN, l'enfant décrit ci-dessus.

VEUILLEZ PRENDRE NOTE que pour appuyer cette proposition, les déclarations de LAURETTE COURCELLES et GERMAIN GOSSELIN seront lues ainsi que tout autre témoignage que l'avocat jugera bon d'entendre et que cette honorable Cour acceptera.

De plus, VEUILLEZ AUSSI PRENDRE NOTE que si vous ne vous présentez pas en personne ou ne vous faites pas représenter par votre avocat au jour et à l'heure indiqués plus haut, cette ordonnance pourra être faite en votre absence, comme la Cour le jugera bon.

ENREGISTRÉ au bureau du greffier de la ville de Winnipeg, Manitoba, ce 27e jour de septembre A.D. 1979, par MARCOUX BÉTOURNAY GUAY, avocats, 200-170, rue Marion, Winnipeg, Manitoba, R2H 0T4 - Avocats des requérants.



Appel de candidatures mixtes



DIRECTEUR, DIRECTION DES CITOYENS AUTOCHTONES (339-269-009)

Traitement: $31 400 à $38 800
No de référence: 79-SM-OC-SEC-YL-80

Secretariat d'Etat
Direction des citoyens autochtones
Hull (Québec)

Fonctions

Le Secrétariat d'Etat cherche un directeur qui devra appliquer les lignes de conduite et exécuter les programmes d'aide aux autochtones de la Direction des citoyens autochtones. Ces programmes sont: les migrants autochtones, les femmes et les jeunes autochtones, les communications sociales des autochtones et le financement de base. Le directeur devra planifier et coordonner les activités de la Direction se rattachant aux subventions et aux contrats, superviser le personnel responsable de l'exécution des programmes et s'occuper des questions administratives et financières.

Conditions de candidature

Les candidats doivent posséder une vaste expérience de la planification, de la direction et de la coordination de programmes socio-culturels, et avoir travaillé avec les autochtones et leurs organisations.

Exigences linguistiques

La connaissance de l'anglais et du français est essentielle. Les personnes unilingues peuvent poser leur candidature mais doivent indiquer leur volonté de devenir bilingue. La Commission de la Fonction publique évaluera les aptitudes des candidats à devenir bilingues. La formation linguistique sera offerte aux frais de l'État.

"De plus amples informations sont disponibles en écrivant à l'adresse suivante;
Job information is available in English and may be obtained by writing to the address below".

Comment se porter candidat

Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitæ à:

Yvan Lapointe, agent de dotation
Programme de dotation des cadres supérieurs
Commission de la Fonction publique du Canada
L'Esplanade Laurier, Tour ouest, Pièce 1768
Ottawa (Ontario) K1A 0M7 (613) 995-6454
Date limite: le 23 novembre 1979

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

École Saint-Eustache

est à la recherche

d'un PROFESSEUR BILINGUE

pour le poste suivant:

Grade 2 et 3 - tous les sujets sauf le "Language Art".

Veuillez téléphoner au directeur de l'école au (1) 353-2869.



C.B.W.F.T.

recherche un(e)

REPORTER

Pour son service des Sports (occasionnel)

CONDITIONS REQUISES:

- Excellent français, écrit & parlé
- Connaissance du milieu sportif
- Présentation soignée

Pour plus d'informations s'il vous plaît contacter

Donald Hétu
ou
Nicole Kirouac
Téléphone: 775-8351
Poste 268 ou 492

BOUCHARD REALTY

Téléphone: (1) 433-7502

Saint-Pierre-Jolys, Manitoba

Venez à Saint-Pierre comparer les prix des propriétés.



SAINT-PIERRE - Deux milles du village, sur chemin pavé - 13 acres avec beau bungalow de 3 chambres à coucher, tapis mur à mur, salle de loisirs. Puits artésien. Garage double.

ILE-DES-CHÊNES ¢53,000.

Beau bungalow d'un an - 3 chambres à coucher - tapis mur à mur dans salon - salle de bains 2 pièces attenant à la grande chambre à coucher - garage - sur beau grand lot boisé.



SAINT-PIERRE - Libre immédiatement - Maison de 3 chambres à coucher, sur beau grand lot paysagé. Machine à laver, sécheuse, cuisinière, réfrigérateur et draperies inclus. Grand garage. Seulement $31,900.

SAINT-PIERRE

Belle ferme de 320 acres avec bâtiments, bonne maison de 3 chambres à coucher - sous-sol fini. Grande étable de 100 pieds, hangar métallique pour machines, grainerie, garage, etc...



SAINT-PIERRE $48,500

Beau "bi-level" de 6 ans, 1450 pieds, tapis mur à mur, fournaise "Fisher" - puits artésien, sur grand lot. Boisé. Il faut voir pour apprécier.



OTTERBURNE $31,900

Beau bungalow de 21 ans avec 3 chambres à coucher. Sous-sol à la grandeur, système intérieur d'aspiration. Garage, sur beau grand lot boisé.



SAINT-PIERRE - cherchez-vous une bâtisse pour un commerce? Nous avons cette bâtisse de 30' x 60' au centre du village, nouvellement décorée avec beau logis de 3 chambres à coucher. Seulement $49,900.

Appelez nous pour information pour des fermes, maisons "Hobby farm", lots, commerces, etc...

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'ELECTRICITE

Fontaine & Compagnie

165, boulevard Provencher, Saint-Boniface
Téléphone: 233-7425

LA CAISSE POPULAIRE DE SAINT-BONIFACE LTÉE

est à la recherche de

GÉRANT

(succursale - 680 chemin Elizabeth)

- **Sous procédures et politiques établies, le (la) candidat(e) sera responsable** de la direction, la planification, et le contrôle de l'ensemble des activités de la succursale.

- Expérience acquise dans les domaines du crédit, de la comptabilité (système électronique E.D.P.) et de l'administration du personnel est une condition préalable.

- candidats(tes) devront être bilingues.

- Préférence sera donnée aux personnes qui font preuves de dispositions agréables à l'égard du public et qui démontrent un intérêt à s'impliquer dans les activités communautaires.

- **entrée en fonction** le plus tôt possible.

- **échelle de salaire:** $12,948. à $18,120. (à être revisé 31/12/79)

A.J. Chaput
La Caisse Populaire de Saint-Boniface Ltée
185, boulevard Provencher
Saint-Boniface, Manitoba R2H 0G4

Téléphone: 247-8874

À LOUER

Appartements au Parc Windsor - 3 chambres à coucher. **Loyer inclus** réfrigérateur, poêle, tapis, draperies, laveuse et sécheuse. Stationnement de voiture. Un à $325.00, l'autre à $365.00. **Composer 247-4942 ou 489-3461.**

À LOUER

2700 p.c. bureaux modernes, climatisés, meublés, au centre de Saint-Boniface.
400 p.c. entreposage. **Tél.: 247-4942 ou 489-3461**

NOUS AVONS DES ACHETEURS

Bonnes fermes à vendre recherchées dans les régions de Somerset, Fannystelle, Winnipeg, vallée de la Rivière Rouge et à l'Ouest. Téléphonez avant 9h ou faire parvenir les détails à l'adresse suivante:

CABINET D'INVESTISSEMENTS
a/s Alfred-J. Clavelle
3-1633, avenue Notre-Dame
Winnipeg, Manitoba
R3E OK3 Téléphone: 1-(204)-775-1284
(avons fermes laitières et à céréales à vendre)



MARION REALTY

1129, rue Paterson
Parc Windsor
Winnipeg, Man. R2J 1G7

NORWOOD $42,900

Nouveau sur le marché. Très beau bungalow de 2 chambres à coucher (chambre supplémentaire au sous-sol) - avec salle à manger. Située près de toutes les commodités - sur un beau lot 50' x 130' - garage double.

NORWOOD $29,900

Excellente maison pour débutant, à un prix raisonnable. Comprend 3 chambres à coucher et garage. Bonne possibilité d'agrandissement au sous-sol.

LORETTE $41,900

Bungalow de 3 chambres à coucher (âgé d'un an). Chambre supplémentaire au sous-sol. Foyer Franklin.

SOUTHDALE $39,900

Ce "côte à côte" a l'avantage d'une haute hypothèque avec taux d'intérêt favorable 10 1/2%. Comprend deux chambres à coucher, salle de loisir, 2 installations sanitaires - garage isolé.

ILE-DES-CHÊNES $15,900

5 acres de terrain - 330' x 660'. Près du village.

Téléphonez à M. Henri Fortier
256-7366 (bur.)
475-0232 (rés.)

SOYEZ VOTRE PROPRE PATRON

Gagnez $100 de l'heure

- Remise à neuf de trains avants (front ends) "the Balleair way" (breveté)
- Pas d'expérience mécanique requise. Nous vous formerons.
- Secteurs exclusifs
- À temps plein, et à temps partiel.
- Dépôt de fonds demandé pour inventaire.

Écrire ou téléphoner à M. Long, Marketing Director, Future Front End Rebuilders, 2100, Broad Street, REGINA, Saskatchewan. Téléphone: 525-8126 (17).

CRAZY BLUE JEANS

Gérer votre propre magasin de vente à tarif réduit de blue-jeans de marque, chemises, sweaters, etc... Secteur exclusif, bon rapport, établissement complet, petit capital à débourser, mise au courant. Téléphoner ou écrire (avec numéro de téléphone).

CRAZY BLUE JEANS Ltd.
77 Mount Royal Street West
Montreal, Québec, H2T 2S5
Téléphone: (514) 842-3821

Le Centre culturel franco-manitobain

est à la recherche d'un

RESTAURATEUR

afin d'ouvrir un restaurant au

CENTRE CULTUREL

Les propositions doivent être soumises
avant le 31 octobre 1979
au
Directeur du Centre culturel
340, boulevard Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0G7
Téléphone: 233-8972

- 164 Impérial, nouveau bungalow de 3 chambres à coucher, 1055 pieds carrés, foyer, **$52,900.**
- 7 Sadler, maison neuve de 2 étages, 3 chambres à coucher, 1080 pieds carrés, **$48,900.**
- Lot de 10 acres à Ile-des-Chênes, **$16,000.**
- Saint-Vital, 2 lots: 186 Hindley, 33' x 102' - **$16,000,** 172 Impérial, 40' x 102' - **$17,500.**

Composer: 257-7808, 247-6771 ou 233-9333.

TERRA C. REALTY LTD.

SAINTE-ANNE $82,500

Propriété de revenu, comprenant 4 appartements. Bien située près de toutes les commodités. Seulement 5 ans. Grand lot.

RUE LANGEVIN $44,000

Maison 2 1/2 étages, idéale pour famille ou revenu. Deux entrées privées - garage - belle cour et très propre.

SAINT-ADOLPHE $48,000

Côte-à-côte - 1,300 pieds carrés, 3 chambres à coucher. Sous-sol à la grandeur avec une 4e chambre. 2 salles de bains, garage attenant, salle de loisirs, foyer, tapis mur à mur. Lot 44' x 210. Seulement 3 ans.

Si vous désirez vendre - **Appelez Claudette Perrin, Terra C. Realty Ltd. 586-8545**. Nous avons de bons clients.

METRO AGENCIES LTD

294, rue Marion, Saint-Boniface, tél.: 233-0182
Nap et Bernice Rés.: 269-3360
Ron Rés.: 233-8498

SAINT-NORBERT: Bungalow - 3 chambres à coucher, salle à manger, salle de récréation, tapis mur à mur, 2 chambres de bains, grand patio, garage double avec "gazibo" attaché - sur beau lot de 60' x 148' - très propre.

Idéale pour les besoins de votre famille.

RUE NOTRE-DAME $39,900.00

Bungalow de 2 chambres à coucher, complètement remodelé, intérieur et extérieur, tapis mur à mur, portes et fenêtres nouvelles; très propre. Belle cour - stationnement pour 2 automobiles.

SAINT-BONIFACE $32,500

Bonne propriété de revenu comprenant 2 appartements. Bien située, sur beau lot.

RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE $39,900.00

Maison 1 1/2 étage, 2 chambres à coucher - nouvellement remodelée et isolée - chassis et portes neufs - garage - très beau lot paysagé - proche des écoles.

RUE DES MEURONS $20,000

Nous acceptons des offres pour cette propriété. La maison sert présentement pour 2 logis, mais pourrait servir d'habitation à une seule famille.

Si vous désirez vendre votre maison, laissez-nous vous aider - Nous avons de bons clients.

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE SAINT-BONIFACE

fondée en 1902 **constituée légalement en 1907**

Ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30.

Si possible, prenez rendez-vous en téléphonant au 233-0210, poste 134.

Conseil d'administration de la Société historique de Saint-Boniface:

Mme Diane Payment, présidente
M. Gilbert Comeault, vice-président
Sr Hélène Chaput, s.n.j.m., vice-présidente
Sr Delvina Desmarais, s.g.m., secrétaire
M. Régis Gosselin, Trésorier

M. Armand Comeault, conseiller
Mme Lynne Champagne, conseillère
Sr Augustine Rey, f.d.l.c., conseillère
Sr Hélène Chaput, m.o., conseillère
M. Gérard Lagacé, ancien président

PROGRAMME

des conférences 1979-1980

Toutes les réunions-conférences ont lieu le mercredi soir, à 20h

le 26 septembre, Diaporama: les Soeurs oblates du Sacré-Coeur et de Marie-Immaculée, 1904-1979. Visite du musée de la communauté.

le 10 octobre, Mgr Charles Empson, p.d., "*Souvenirs de Saint-Pie-de-Letellier*", en la Grande Salle du Foyer Chez-Nous.

le 24 octobre, le père Gérald Labossière, o.m.i., "*Le centenaire de la paroisse Saint-Léon*", Grande Salle, le Foyer Chez-Nous.

le 14 novembre, Mlle Lucile Freynet, bibliothécaire, "*Les antécédents de la Bibliothèque communautaire de Saint-Boniface et les 25 dernières années*", à l'occasion de la semaine de la bibliothèque, au sous-sol de la bibliothèque de Saint-Boniface.

MARDI, le 20 novembre, Diaporama: les Filles de la Croix, 1904-1979. À la Maison provinciale, 66, av. Moore, Saint-Vital.

le 5 décembre, probablement une soirée pour marquer le 75e anniversaire au Manitoba des Clercs de Saint-Viateur. À confirmer.

le 19 décembre, Mgr Maurice Baudoux, "*La Nativité dans le vitrail*", avec diapositives. Salle A, le Centre de Pastorale, rue Taché.

le 9 janvier, M. Hubert Mayes, professeur de littérature française, l'Université de Winnipeg, "*Lord Selkirk, le fondateur de la colonie de la Rivière-Rouge est enseveli en France*", avec diapositives. Au Musée de Saint-Boniface, rue Taché.

le 23 janvier, à confirmer.

MARDI, le 5 février, M. Jean-Marie Taillefer, M.A., Bureau de l'éducation française, "*Les Franco-Manitobains et les grandes unités scolaires*". Lieu à déterminer.

le 20 février, M. André Lalonde, professeur d'histoire, l'Université de Régina, "*Immigration dans l'Ouest canadien: tentatives canadiennes en France et en Belgique*". Lieu à déterminer.

le 5 mars, M. Raoul McKay, M.A., directeur du Centre des études indiennes, l'Université du Manitoba, "*Les Traités avec les Indiens de l'Ouest canadien*". Lieu à déterminer.

le 19 mars, à confirmer.

le 2 avril, le père Raymond Campeau, p.b., "*Généalogie de la famille Campeau*", probablement à Saint-Norbert.

le 16 avril, M. Gilbert Comeault, M.A., archiviste adjoint des Archives provinciales du Manitoba, "*Mgr Langevin et les manigances irlandaises*". Lieu à déterminer.

le 30 avril, à confirmer.

le 31 mai. L'ASSEMBLÉE ANNUELLE. Lieu à déterminer.

BIENVENUE À TOUS!

Je voudrais devenir membre .... de la Société historique de Saint-Boniface ou renouveler ma cotisation .... pour l'année 1979-1980. Ma cotisation expirera le 31 mars 1980, mais me permettra de participer activement aux décisions de l'assemblée annuelle qui se tiendra le 31 mai suivant.

...... membre régulier $10.00
...... membre de soutien $20.00 (ou plus)
...... membre à vie $150.00

Chèque ou mandat payable à La Société historique de Saint-Boniface.

NOM ....

ADRESSE .... **CODE POSTAL** ....

Faire parvenir à: La Société historique de Saint-Boniface
C.P. 125
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4
Téléphone: 233-0210 Poste 134

LE PRIX ROBERT-PAINCHAUD

Le Prix Robert-Painchaud, d'une valeur de $200.00 ou plus, sera décerné annuellement le 1er octobre.

Conditions:

- être étudiant(e) dans une université ou un collège universitaire reconnu;
- soumettre, avant le 1er juin, un travail inédit (essai, dissertation, thèse ou autres), traitant de l'histoire des francophones de l'Ouest canadien;
- le jury donnera la préférence à un travail rédigé en français;
- la décision du jury sera finale;
- tous les travaux présentés au jury seront déposés aux archives de La Société historique de Saint-Boniface;
- envoyer son travail à:

La Société historique de Saint-Boniface
C.P. 125
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4

Les donateurs suivants ont rendu possible le Prix Robert-Painchaud. La S.H.S.B. les en remercie bien sincèrement.

M. Gérard Lagacé
M. Armand LaFlèche
M. et Mme Hector Allard
M. et Mme André Martin
M. Gerald Friesen
M. et Mme Germain Massicotte
M. et Mme Jean-Marie Taillefer
M. Ernest Molgat
Mme Diane Payment
M. Lionel Dorge
Mme Mariette Ferré-Collet
M. et Mme Gilbert Sabourin
Mlle Lise Desaulniers
Soeur Irène Lambert
M. et Mme Guy Roy
M. Gilbert Rosset
M. Marius Benoist
Mlle Jacqueline Blay
La Chorale des Intrépides
M. Hubert Mayes
M. Michel Monnin
Mlle Jacqueline Mulaire
Père Gérald Labossière
Mlle Clémentine Combaz
Mlle Marie-Anne Jeanson
M. J.-A. et feue Mme Claire Painchaud
M. René Rottiers
Mme Lise Trépanier
M. Réal Bérard
M. Georges Lafrance
Les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie
La Société historique de Saint-Boniface

- Tous les dons sont déductibles à l'impôt.

Les publications S.H.S.B.

Sr Marie Bonin, s.g.m., *La Pastorale des malades d'hier et d'aujourd'hui*, 14pp., .75 cents.

à paraître:

Gilles Martel, *Louis Riel, prophète du Nouveau-Monde*, 16pp.

Cahier sur le théâtre et la musique au Manitoba français, printemps 1980, entre autres des textes inédits de Gabrielle Roy, Armand LaFlèche, Marius Benoist et des interviews de Pauline Boutal, Roland Mahé, père Martial Caron.

La Société historique de Saint-Boniface, 1902-1977, automne 1980.

À l'occasion de la semaine des archives du 1er novembre au 8 novembre

VIDEZ VOS GRENIERS!

samedi, le 3 novembre 1979, de 13h à 16h à La Société historique de Saint-Boniface, au 3224 du Collège universitaire de Saint-Boniface, il y aura un comptoir où vous pourrez demander une évaluation historique de vos documents, photos et autres. N'hésitez pas à venir nous voir!